

Présents : CHAUVIN Paul, Maire, MOBUCHON Nathalie, Maire déléguée, BERTRAND Gilbert, Maire délégué, MITNIK Laure, HÉRISSARD Pierre, LUTZ Hélène, TREUSSARD Jean-Michel, Adjoint, MEUNIER Myriam, BÉZELY Olivier, ROUSSEAU Gilles, WERNER Élisabeth, DONNET Alain, LE RAY Marie-Françoise, PENVEN Christine, PANDOLFO Chantal, COLLIN Yannick, MICHELET Guy, AVRIL Michel, BARBIER-CUEIL Guillaume, LÉGER Michel, VIDEMENT Sylvie, ESCANDE Bernard, Conseillers municipaux.

Absents et représentés : CHORIN Aurélia (pouvoir à WERNER Élisabeth), LEBRUN Kévin (pouvoir à PENVEN Christine), BELLEIN-GALLO Dominique (pouvoir à MOBUCHON Nathalie), LEC'HVIEN Catherine (pouvoir à MITNIK Laure), NAFFRECHOUX Yannick (pouvoir à TREUSSARD Jean-Michel), BOUÉ Jean-François (pouvoir à CHAUVIN Paul), DARCHE Patrice (pouvoir à AVRIL Michel), MACHET Bernadette (pouvoir à BARBIER-CUEIL Guillaume).

Absents : LE GUERN François, LARUPT Erwann, QUERRÉ Sophie

Secrétaire de séance : Laure MITNIK

Secrétaires auxiliaires : THÉBAULT Yann DGS, JAOUEN Emmanuelle DGSA et JANSEN Sylvie de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer.

Ordre du jour :

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

- 01- Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mai 2023
- 02 - Motion « Élus et agents agressés : l'urgence d'agir »

FINANCES

- 03 - Adoption du rapport de la CLECT
- 04 - Budget principal - Décision nominative n° 2

RESSOURCES HUMAINES

- 05 - Mise en œuvre du RIFSEEP
- 06 - Protection Sociale Complémentaire - Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le Centre de Gestion 22
- 07 - Organisation de la rentrée scolaire 2023-2024
- 08 - Comptabilisation du temps de travail
- 09 - Mise en place de l'indemnité de travail le dimanche

ENFANCE JEUNESSE

- 10 - Convention avec l'association Cap Découverte et subvention 2023
- 11 - Subvention complémentaire pour l'association Cap à Cité
- 12 - Reconduction à la participation au transport maison
- 13 - Attribution des subventions liées au « Projet jeune »
- 14 - Subvention à l'association Les amis du musée d'Art et Traditions Populaires de Binic

ENVIRONNEMENT - URBANISME – MOBILITÉ

- 15 - Stratégie et plan d'action de transition écologique
- 16 - Convention d'occupation du domaine public maritime entre l'État et la commune
- 17 - Convention d'occupation temporaire d'un terrain à usage de camping à l'association La Nef D Fous
- 18 - Avis de la commune sur le Règlement Local de Publicité Intercommunal
- 19 - Acquisition d'un bien situé rue Saint-Pol à Étables-sur-Mer
- 20 - Acquisition de parcelles rue du 8 mai 1945
- 21 - Appel à projets Coup de Pousse - Attributions des subventions aux lauréats

TRAVAUX - PATRIMOINE

- 22 - Avenant au marché de travaux de la salle des loisirs
- 23 - Avenant au marché de travaux de l'espace France Services
- 24 - Attribution des marchés pour les travaux de la rue des Fontaines
- 25 - Convention de servitude rue des Fontaines au bénéfice d'ENEDIS
- 26 - Convention de servitude rue des Hauts Chemins au bénéfice d'ENEDIS
- 27 - Classement/ Déclassement de la Route Départementale 47
- 28 - Déclassement impasse du Tertre Grall
- 29 - Extension des réseaux électriques impasse du Tertre Grall – SDE 22
- 30 - Extension des réseaux eaux potables impasse du Tertre Grall - Fonds de concours SBAA

INFORMATION DU MAIRE

- Actualités de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Délégations du Conseil Municipal au Maire
- Renonciation au droit de préemption sur les DIA
- Agenda

Monsieur le Maire : Bonsoir à toutes et à tous. Encore un petit souci de micro, c'est la dernière fois. Les micros sont commandés, ils seront installés pour le prochain Conseil.

Nous avons, pour ce dernier Conseil avant l'été, un certain nombre de points.

La Secrétaire de séance est Laure Mitnik, et je vais te demander, Laure, si tu veux bien faire l'appel.

Laure Mitnik : [Appel]

Monsieur le Maire : Merci, Laure !

Le premier point consiste en l'approbation du PV du dernier Conseil du 10 mai 2023.

INSTITUTION ET VIE POLITIQUE

01 — Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 mai 2023

Monsieur le Maire : Est-ce que, sur ce point, il y a des remarques, des demandes de prise de parole ?
On va pouvoir passer au vote, pour l'approbation.

Vote à l'unanimité

02 — Motion « Élus et agents agressés : l'urgence d'agir »

Gilbert Bertrand : Il s'agit d'une motion qui est émise/proposée par l'Association des Maires de France, en soutien à la Maire de Plougrescant. Elle a été rédigée il y a quelque temps, donc vous verrez qu'elle est un peu déconnectée de la situation actuelle, mais on la présente telle qu'elle a été proposée.

« Depuis plus d'un an et demi, l'Association des Maires et Présidents d'EPCI (établissements publics de coopération intercommunale) des Côtes-d'Armor (AMF 22) est mobilisée sur la question du comportement des citoyens face au respect de la fonction d'élus et d'agents municipaux.

Dans le département, elle constate et déplore une multiplication des incivilités et des agressions à l'encontre des élus locaux et des agents municipaux.

La montée en puissance de ce type de comportement inacceptable, tant en nombre qu'en violence, interroge sérieusement sur la sécurité des élus et agents dans l'exercice quotidien de leurs fonctions.

Le sabotage du véhicule de notre collègue, Maire de Plougrescant, nous consterne et nous indignent. Procéder au sectionnement des freins de celui-ci est un acte délibéré, intolérable et criminel qui doit être condamné fermement.

Commettre de tels agissements n'est pas un acte anodin, en voie de banalisation en faits divers. La répression systématique des auteurs constitue l'unique réponse adaptée et proportionnée à la gravité des actes. C'est sur cette volonté commune que l'AMF 22 a signé un protocole d'information et de communication de nature judiciaire avec le Procureur de la République.

Comme l'AMF 22, la Commune de Binic-Étables tient à apporter tout son soutien républicain et sa solidarité la plus totale à sa collègue Maire dans ces moments particulièrement difficiles et incompréhensibles. »

J'ai juste prévu de compléter, pour actualiser un peu la situation. Tout le monde est au courant que cette motion de soutien reste d'actualité et elle s'avère malheureusement dépassée par l'ampleur et la gravité des événements qui se sont enchaînés la semaine dernière. Des événements qui se caractérisent par un déferlement de violence contre des biens publics, mais aussi privés, contre des personnes, ciblées ou non. Et c'est notre collectif commun qui est en jeu. En réponse, l'AMF a appelé, ce lundi, à un large rassemblement devant les mairies de France. Ce rassemblement a été très largement suivi, comme vous avez pu le voir dans les quotidiens et dans les médias. Il y a un texte assez long qui a été rédigé, mais je vais juste lire les conclusions, les dernières lignes, qui me paraissent les plus importantes pour nous.

« Les maires, les élus locaux sont profondément attachés à l'unité et à la cohésion de notre pays. Ils y contribuent chaque jour, en agissant au plus près des citoyens. Ils observent avec consternation le déchaînement de violence qu'imposent au pays une ou des minorités agissantes, mais ils ne s'y résignent pas et sont résolus à s'y opposer. Ils appellent à une mobilisation civique de la société, pour le respect de la République et de la France. Chacun doit y prendre sa part, dans la responsabilité et le calme, pour que le dialogue puisse reprendre. Il nous appartiendra de tirer lucidement les leçons de cette crise, d'en décortiquer les ressorts profonds, de retisser les liens brutalement rompus, et inlassablement, de reconstruire la cohésion dont notre nation a tant besoin ».

Je vais laisser la parole à Paul, pour la suite.

Monsieur le Maire : Merci, Gilbert. C'est vrai que, suite à l'appel de l'AMF de se rassembler devant les mairies, lundi, suite aux agressions dont sont victimes les élus (au départ, c'était le point de départ), une soixantaine d'habitants et habitantes de Binic-Étables qui se sont présentés, et on a pu échanger. D'abord, partager une tristesse, une émotion face à tous ces événements. Il s'agit bien sûr de condamner la violence, quelle qu'elle soit, d'où qu'elle vienne, mais je pense que l'agression des élus en est une manifestation, mais il ne faudrait pas qu'elle prenne toute la place. Il y a des agressions multiples dans nos sociétés aujourd'hui. Elles sont le fruit de tout un tas de causes, de raisons, qu'il conviendra d'approfondir. Et je pense et j'espère que la réunion qui a eu lieu à l'Élysée, et qui a réuni 220 maires, est le démarrage de quelque chose vraiment qui nous permettra de surmonter tous ensemble ces difficultés. En tout cas, je suis persuadé que le dialogue, la présence sur le terrain, est certainement une des clés du problème. Voilà, c'est ce que j'avais envie de partager. Maintenant, vous avez, vous aussi, peut-être, envie de prendre la parole sur ce sujet avant de passer à l'adoption de la motion ? La parole est au centre, si certains veulent s'en emparer ou pas. Libre à vous, ce n'est pas une obligation.

Nathalie Mobuchon : Moi, je tenais à remercier les gens qui se sont déplacés, symboliquement, justement, lundi midi, devant les mairies. Il y avait aussi un petit rassemblement devant la mairie de Binic. Les gens étaient plus nombreux ici, devant la mairie principale. Des citoyens qui n'acceptent pas ce qui se passe et qui se mobilisent. Il y avait même quelques vacanciers qui se sont arrêtés un instant. C'est important de le souligner : d'où que l'on soit, en fait, on n'accepte pas cette violence, elle n'est pas acceptable.

Monsieur le Maire : Très bien, donc, sur cette motion, je vous propose de l'adopter, si vous en êtes d'accord.

Vote à l'unanimité

FINANCES

03 — Adoption du rapport de la CLECT

Monsieur le Maire : Délibération suivante, qui concerne le rapport de CLECT (la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) suite au transfert de compétences. Je ne referai pas l'histoire, c'est une délibération qu'on voit régulièrement revenir en Conseil. Une fois par an, il est fait un état des lieux et des charges, et de la participation des communes. Donc les communes sont appelées à contribuer à la hauteur de leur sollicitation aux services qui sont assurés par l'agglomération. Et nous concernant, sur ce rapport de CLECT, qui s'est réunie le 16 mai 2023, il y a un point sur l'urbanisme, avec un montant de 13 816 € facturé à la commune de Binic - Étables-sur-Mer. Cela concerne des frais engagés par l'agglomération pour l'application du PLU, et notamment vis-à-vis de la protection des périmètres commerciaux sur la commune, mais aussi des publications légales qui doivent être faites. Donc c'est une délibération habituelle. Je ne sais pas s'il y a des questions à ce propos ? Oui, Michel ?

Michel Léger : J'avais déjà voté contre à plusieurs reprises. Je trouve que le texte est un charabia administratif absolument incompréhensible, même pour un financier, dont je voterai contre.

Monsieur le Maire : C'est noté. Donc il y a un souci de clarification à faire. D'autres prises de parole ? Très bien, donc je vous propose de voter sur cette délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 27 voix pour, 2 voix contre (LÉGER Michel, ESCANDE Bernard), et 1 abstention (VIDEMENT Sylvie).

04 — Budget principal — Décision modificative n° 2

Nathalie Mobuchon : Une décision modificative technique pour tenir compte de la réalité. Afin de prendre en compte des dépenses non prévues au budget sur la masse salariale, et aussi pour ajuster le programme

d'investissement, il est proposé de modifier les prévisions budgétaires suivantes. Donc en dépenses de fonctionnement, le solde de la décision modificative est de 0 €. Augmentation des prévisions des charges du personnel de 70 000 €, donc le chapitre 12, en milieu d'année, pour aller jusqu'à la fin de l'année. Ceci, pour tenir compte de dépenses que nous subissons : la hausse du minimum de traitement (du SMIC) à compter du 1^{er} mai 2023, ce qui nous fait, pour les huit mois, une dépense supplémentaire de 25 000 €. À compter du 1^{er} juillet 2023, une augmentation du point d'indice de 1,5 %, ce qui nous fait une hausse de 37 500 €. Et puis, pour tenir compte de l'aboutissement de notre travail sur la cotation des postes, à compter du 1^{er} septembre 2023, l'ajout d'une enveloppe de 15 000 € pour septembre, octobre, novembre, décembre, donc pour quatre mois. Ce qui nous fait un total de 70 000 €. Le travail sur la cotation des postes, c'est un an et demi de travail avec les représentants du personnel.

C'est une dépense que nous équilibrons en ajustant notre virement à la section d'investissement, ce que nous réalisons après avoir fait un bilan de l'avancée des dossiers en ce milieu d'année, et surtout en prenant en compte de la charge des services et leur possibilité de réalisation.

Je donne la parole à Gilbert Bertrand pour vous donner les modifications côté investissement, modifications que nous avons explorées dans le détail lors de la commission Finances du 23 juin dernier.

Gilbert Bertrand : Le solde de -77 000 € sur l'investissement est repris pour les grandes lignes dans le tableau. On a une ligne pour des acquisitions foncières pour 300 000 € : ce sera repris dans une délibération, donc ça va être expliqué plus loin. C'était une option qu'on n'avait pas intégrée au budget, mais qu'on avait en veille et là, elle se concrétise. On va voir ça dans une délibération plus loin, présentée par Hélène. Pour la rue des Fontaines, on a eu le marché, donc pareil, on va avoir une délibération sur ce point-là. Donc on ajoute 92 000 € pour les travaux, suite aux consultations. Pour les mobiliers urbains, on a une révision à propos des conteneurs enterrés. C'est l'Agglo qui nous envoie une révision de prix, comme on a sur des marchés de fournitures. On est sur une somme importante de 52 600 €, à laquelle on a retranché 20 000 € pour des investissements qu'on a retirés, en raison de l'augmentation du prix des conteneurs. Sur le vestiaire de foot de la Vigie, on a des avenants aussi sur les travaux, de 50 000 €. On a fait un ajout pour le boulevard Legris pour les travaux de voirie, de 20 000 €, qui s'ajoutent aux 124 000 € qui étaient prévus au budget. Sur le gros entretien, on avait mis 20 000 € pour faire une rénovation assez sommaire de la maison, plage du Moulin, mais on sera trop juste en temps pour le faire, donc ça sera décalé en 2024. Pour le préau de l'école Albert-Jacquard, c'est pareil, mais on a en plus une obligation de recourir à un architecte, parce qu'on a une surface importante, donc 25 000 € reportés en 2024. Et pour le musée, on avait mis une somme de 59 280 € pour des travaux de mise aux normes incendie et accessibilité. Cette somme va être divisée en deux, elle sera répartie sur deux ans. Donc on fait -29 280 € sur notre budget.

Et sur les aménagements de terrains, on avait prévu, sur l'aire de la Chapelle, des toilettes sèches et également des travaux au camping. Donc là, on serait sur un décalage en 2024 pour 30 000 €. L'aide aux logements sociaux, on avait mis 120 000 € au budget, pour soutenir la création/la réalisation de logements sociaux. Aujourd'hui, on a investi 46 000 €, et donc on peut se permettre de réduire la voilure, puisqu'on n'a rien d'autre dans les tuyaux tout de suite, donc on est à -90 000 €. C'est un ajustement, donc. Et sur la rénovation de l'Estran, on propose de décaler la partie travaux en 2024, puisqu'on ne démarrera pas cette année, manifestement, donc -368 000 €.

Voilà ce qui est proposé pour équilibrer l'ensemble du budget.

Monsieur le Maire : Merci, Nathalie, merci, Gilbert, pour cette présentation. Est-ce que cela amène des questions ? Je tiens à saluer une nouvelle fois le travail accompli par le service Ressources humaines et les élus. Ce travail de la cotation des postes était engagé et attendu depuis longtemps, donc il va permettre de revoir des inégalités peut-être, sur les traitements. Le but est de rechercher de l'équité et d'avoir des critères objectifs pour l'attribution de l'IFSE.

S'il n'y a pas d'intervention sur cette délibération, je propose de passer au vote.

Guillaume Barbier-Cueil : Excusez-moi, on n'a pas été assez vigilants. On s'est abstenu au budget, donc on voudrait pouvoir s'abstenir, est-ce que c'est encore possible de s'abstenir tous les quatre, avec nos procurations ?

Monsieur le Maire : Oui c'est tout à fait possible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 25 voix pour et 5 abstentions (COLLIN Yannick, AVRIL Michel, DARCHE Patrice, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette).

RESSOURCES HUMAINES

05 — Mise en œuvre du RIFSEEP

Nathalie Mobuchon : Point n° 5, donc un point Ressources humaines, mais Finances aussi, sur la modification du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel). Je l'ai dit tout à l'heure, depuis plus d'un an et demi, la commission du Personnel, le Comité technique hier puis le Comité social territorial aujourd'hui, le service des Ressources humaines et les représentants du personnel travaillent à une refonte des modalités de calcul du régime indemnitaire applicable à la commune et proposé au CCAS. Pour rappel, ce régime est composé du CIA (complément indemnitaire annuel), qui a déjà été modifié par le Conseil municipal, et de l'IFSE (indemnité de fonction, de sujétion et d'expertise), dont l'attribution n'était pas à ce jour encadrée. Ce travail, qui consiste à établir une cotation de chaque poste, de façon à fixer des montants d'IFSE qui soient les plus justes et équitables possibles, a été élaboré en concertation avec les représentants du personnel. Le dernier CST a ponctué ces travaux par un vote unanime des collègues élus et agents. Cette révision peut donc dorénavant être proposée au vote du Conseil municipal.

En quoi consiste la cotation des postes ? Chaque critère est détaillé dans la pièce jointe n° 3. Il y a trois critères. Le premier comprend les fonctions d'encadrement, de coordinateur, de pilotage ou de conception. Le deuxième critère prend en compte la technicité, l'expertise, l'expérience ou la qualification nécessaire à l'exercice des fonctions. Et le troisième critère, les sujétions particulières ou le degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel. Chaque critère est détaillé et comprend plusieurs indicateurs, qu'il a fallu définir précisément. Exemple, le critère Technicité, l'indicateur Expérience sur le poste. Donc l'expérience, c'est l'expérience qu'on attend pour exercer le poste. Et on a donné une échelle d'évaluation avec une expérience attendue qui est forte, une expérience intermédiaire ou une expérience faible, ce qui donne 20 points, 10 points ou un point. Pour l'indicateur Sujétion particulière (je vous rassure, je ne vais pas vous les faire tous, mais c'est juste pour bien expliquer la démarche) ou degré d'exposition du poste au regard de son environnement professionnel, on a l'indicateur d'exposition aux risques toxiques par exemple. Donc si le poste en question est exposé à des risques toxiques, il y aura cinq points, et s'il n'est pas exposé au risque, zéro point.

Comme l'a souligné le Maire, c'est un travail énorme, pour lequel je tiens à remercier les services, particulièrement le service Ressources humaines, mais aussi les représentants du personnel, ceux d'avant comme les nouveaux issus des élections professionnelles de décembre, qui ont su s'approprier le travail, et ce nouveau CST qui fonctionne plutôt bien, avec des agents investis et un dialogue qui fonctionne. Je vois que Michel Avril, vous hochez la tête, vous confirmez qu'on a réussi à enclencher la démarche du dialogue social, tout en travaillant et sur des dossiers comme ça qui prennent... À améliorer, je dirais... Sur des dossiers comme ça qui demandent vraiment du temps et un investissement, en fait, et une explication aux autres agents, pour vraiment que ça puisse être validé et accepté. Merci à tous pour tout le travail effectué, c'était un des gros dossiers que nous avons entamés en début de mandat, et nous pouvons entamer les autres.

Pour la commune, une première évaluation de chaque poste a permis d'identifier des écarts d'IFSE plus ou moins importants à postes équivalents. Une régularisation serait nécessaire pour environ 80 % des postes. C'est là que ça a un impact budgétaire estimé à 45 000 € par an, ce qui représente 1 % du chapitre des

charges de personnel. Le Comité social territorial et la commission du Personnel ont émis un avis favorable, le 21 juin dernier. Le travail qu'il reste à faire, c'est de réellement vérifier poste par poste qu'on ne se soit pas trompé, qu'on n'ait pas oublié de critères. C'est un travail qui va être fait avant la fin du mois de juillet pour pouvoir être appliqué au 1^{er} septembre.

Donc il est proposé au Conseil municipal d'instaurer un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, tel qu'exposé dans le dossier, d'autoriser le Maire à fixer par arrêté individuel les montants de l'IFSE et du CIA versés aux agents concernés, dans le respect des dispositions fixées ci-dessus, et d'abroger les délibérations antérieures concernant l'IFSE et le CIA, de préciser que les crédits correspondants sont inscrits au budget et que ces nouvelles dispositions entrent en vigueur au 1^{er} septembre 2023.

Monsieur le Maire : Sur cette délibération, est-ce qu'il y a des remarques, des demandes de prise de parole ? Il y a une inversion de lettre sur « IFSE », on fera la correction, merci pour la remarque.

On va passer au vote.

Vote à l'unanimité

06 — Protection Sociale Complémentaire — Adhésion à la convention de participation pour le risque prévoyance souscrite par le Centre de Gestion 22

Nathalie Mobuchon : La protection sociale complémentaire Prévoyance. La commune a mandaté le Centre de gestion des Côtes-d'Armor, pour lancer une procédure de mise en concurrence, en vue de conclure une convention de participation pour le risque Prévoyance, conformément au décret du 8 novembre 2011 et au décret du 20 avril 2022. Les collectivités auront l'obligation de participer au risque Prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2025. Aujourd'hui, la commune participe déjà en fait à ce risque. Il s'agit ici de valider notre adhésion au contrat groupe lancé au niveau départemental par le Centre de gestion. Le Centre de gestion a souscrit, le 1^{er} juillet 2022, une convention de participation auprès de Territoria Mutuelle, représentée par AlterNative Courtage, pour une durée de six ans. Cette convention prend effet le 1^{er} janvier 2023, pour se terminer le 31 décembre 2028. Les collectivités et établissements publics peuvent se rattacher au 1^{er} janvier de chaque année, pendant la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2028, à cette convention de participation, sur délibération de l'assemblée délibérante, après consultation de leur Comité social territorial, et doivent décider du montant de la participation financière accordée à chaque agent qui aura adhéré au contrat de prévoyance collective proposé par Territoria Mutuelle, en application de la convention de participation signée avec le Centre de gestion 22.

Nous l'avons effectivement présenté plusieurs fois, d'ailleurs, en Comité social territorial et en commission du Personnel, les garanties proposées aujourd'hui par Territoria Mutuelle sont un peu différentes. Aujourd'hui, la majorité de nos agents sont à la MNT, qui prend en compte 95 % de leur salaire, quand Territoria prend en compte 90 %, ce qui a pu inquiéter quelques agents, mais en fait, c'est 90 % primes comprises, tandis que les 95 % étaient sur le salaire net. Donc c'est une meilleure protection qui est proposée par Territoria. C'est tout l'intérêt de travailler avec un contrat groupe au niveau départemental, et Territoria offre des taux plus intéressants.

La participation de la commune restera à hauteur de ce qu'elle était, donc 32,99 € pour un agent en catégorie A, 35,85 € pour un agent en catégorie B et 37,29 € pour un agent en catégorie C.

L'information des agents a eu lieu dans la lettre interne aux agents, par affichage dans les salles de pause, par courrier dans les bulletins de salaire et par des réunions. Pour ce qui concerne la commune, sur 100 agents, 60 agents ont aujourd'hui souscrit une prévoyance, une garantie de salaire en cas de maladie. Sur ces 60 agents, personne ne perd à changer de contrat ; 10 ne gagnent pas, mais 50 ont un bénéfice en changeant de contrat.

Il est proposé au Conseil municipal d'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance conclue entre le Centre de gestion 22 et Territoria Mutuelle, avec effet au 1^{er} janvier 2024, de confirmer la participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires, ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité, en activité, ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation portant sur le risque Prévoyance, pour les montants suivants, versés dans la limite du montant de la cotisation. Ce sont les montants que j'ai donnés tout à l'heure en fonction de la catégorie des agents, donc par agent et par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signée par l'autorité territoriale. Étant précisé que la participation est désormais attachée à la convention de participation et ne peut être versée dans le cas de contrats individuels souscrits auprès d'autres prestataires.

Il vous est donc demandé d'autoriser l'autorité territoriale à signer la convention d'adhésion à la convention de participation et tout acte en découlant et de préciser que les crédits nécessaires au versement de la participation financière de la collectivité à la couverture de la cotisation assurée pour chaque agent sont inscrits au budget.

Monsieur le Maire : Merci pour cette délibération qui concerne la prévoyance. Nous aurons, en 2024, une délibération probablement sur la complémentaire santé, puisque l'obligation va être faite aux collectivités territoriales, comme c'est le cas dans le privé depuis déjà quelques années, de souscrire un contrat de groupe pour leurs salariés. Le Centre de gestion va certainement nous proposer aussi de participer ou d'adhérer à une consultation. Donc on aura une délibération certainement en 2024. L'obligation étant pour le 1^{er} janvier 2025, pour la mutuelle. Aujourd'hui, il s'agit uniquement de la complémentaire prévoyance, telle qu'elle a été présentée.

Est-ce que cette présentation amène quelques remarques ou questions ?

Vote à l'unanimité

07 — Organisation de la rentrée scolaire 2023-2024

Nathalie Mobuchon : Oui, donc organisation la rentrée scolaire 2023-2024. C'est important que nos agents aient leur planning là, à la fin de l'année scolaire qui se termine, pour qu'ils puissent connaître exactement leurs emplois du temps à partir de septembre. Et puis surtout, aujourd'hui, on connaît les effectifs. Il y aura toujours quelques bonnes surprises d'inscriptions supplémentaires à la rentrée, mais voilà, donc nous proposons diverses modifications et renforts dans différents services.

Pour la cantine des Noës, nous proposons de garder le maintien qui existe actuellement d'un renfort de surveillance de cour de trois quarts d'heure par jour. C'est un renfort qui existe depuis 2020. Suppression d'un renfort contractuel en garderie et cantine, pour intégrer ces heures de façon pérenne à un agent qui passe ainsi de 31 heures à 35 heures par semaine annualisées.

Pour ce qui est de l'école et de la cantine de la Vigie, suppression du renfort du poste vacant d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles). Renfort du temps du midi de 11h30 à 13 h, donc deux heures par jour. Cet agent interviendra également en garderie et au centre de loisirs, ce qui lui fera un total de 22 heures par semaine annualisées. Modification de l'organisation du poste d'ATSEM de la classe bilingue, qui sera présente dans la classe toute la journée, quand elle n'était présente que le matin cette année. Cet agent accompagne également les enfants dans le bus le matin. Et puis baisse du temps de travail d'un agent, pour six mois, à la demande de l'agent, qui passe de 25 heures annualisées à 23h15, donc les heures de cet agent (une heure par jour d'entretien) seront effectuées en heures complémentaires par un agent d'entretien.

Pour le service garderie et centre de loisirs Les Diablotins, un agent diplômé en renfort en garderie et au centre de loisirs. C'est un renfort qui existe depuis la rentrée 2022, avec divers CDD (contrats à durée déterminée) pendant les vacances scolaires, donc 22 heures par semaine annualisées, avec l'intervention sur

le temps du midi à l'école de la Vigie. Un agent du service entretien qui intègre le service de garderie et le centre de loisirs, à compter de la rentrée. On ne modifie pas sa DHS, mais on réorganise le service Entretien, et l'agent va suivre la formation BAFA dès le mois de juillet.

Et intégration de l'accompagnement dans le car communal, celui qui fait garderie-école, d'un agent du service de garderie, donc pas de modification de temps de travail.

Pour le service Entretien, un agent qui est sur un poste vacant en CDD suite à une mutation interne pour une durée d'un an, donc qui reste à une DHS de 28 heures par semaine, dans le cadre de la réorganisation des services. Et une intégration en heures complémentaires pour un agent, avec un passage à 17h30 par semaine pour l'entretien des Diablotins de 18h30 à 19h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, ainsi que du grand ménage et l'accompagnement occasionnel des élèves dans le cadre du transport scolaire organisé par l'agglomération, le soir.

Le Comité social territorial et la commission du Personnel ont émis un avis favorable à cette proposition de nouvelle organisation, le 22 juin 2023.

Il est donc proposé au Conseil municipal d'approuver l'organisation proposée et d'autoriser le Maire à procéder au recrutement y afférent.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole sur cette délibération ? Monsieur Barbier-Cueil.

Monsieur Guillaume Barbier-Cueil : Sur cette délibération spécifique, non, mais puisqu'on est sur les écoles et qu'on n'aura pas l'occasion d'y revenir, vous avez annoncé justement à la rentrée une réunion d'information autour de la future convention avec l'OGEC (je ne sais plus comment on l'appelle). Il y avait un groupe de travail qui avait été formé. Ce groupe de travail s'est réuni une fois, il y a bien longtemps. Est-ce que vous envisagez de réunir le groupe de travail avant cette réunion d'information, ce qui serait quand même intéressant ? Je vous remercie.

Monsieur le Maire : Oui, effectivement, c'est prévu. Je pensais que l'invitation à choisir une date...

Madame Emmanuelle Jaouen : Elle est partie, elle a été adressée.

Monsieur le Maire : Ça a été adressé. Oui, c'est bien prévu, de faire dans l'ordre, effectivement, ce groupe de travail. On a reçu un courrier de la préfecture hier, et on l'a transmis à notre avocat. Donc il est temps effectivement d'envisager un partage d'informations avec ce groupe de travail. Ensuite, il y aura une présentation en Commission plénière du Conseil municipal, le 13 septembre, et la présentation de ces conventions le 20 septembre, lors du prochain Conseil. La réunion, c'est lundi. Effectivement, c'est court, mais ça a été envoyé la semaine dernière : lundi soir à 17 h. J'espère que vous pourrez être disponible.

Est-ce qu'il y a d'autres interventions sur cette délibération ? Je vous propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité

08 — Comptabilisation du temps de travail

Nathalie Mobuchon : Comptabilisation du temps de travail. C'est un point qui a été soulevé au Comité social territorial, le 25 mai dernier, par les représentants du personnel, donc nous avons proposé une solution au Comité social territorial suivant, le 22 juin. C'est une difficulté dans le décompte du temps lié à l'annualisation du temps de travail pour certains agents, notamment effectivement dans les écoles, dans la mesure où les obligations de service ne sont pas identiques d'une période à l'autre. On imagine la complexité du décompte des heures pour ces agents en cas d'absence. Quand le temps annualisé peut être de 13h42 par exemple, de 22h45 ou de 23h15, c'est un petit peu compliqué de gérer les absences.

Aucune disposition légale expresse ne traite le sujet. Dans un arrêt relativement récent, le Conseil d'État, le 4 novembre 2020, a précisé que l'employeur est compétent pour déterminer les conséquences des congés de maladie des agents qui y sont soumis, pour le calcul de leur temps de travail annuel effectif.

Deux propositions ont été présentées en CST : soit on prenait en compte l'horaire journalier moyen, c'est-à-dire sept heures par jour, soit on prenait en compte l'horaire réellement inscrit au planning. Et ce qui a été retenu en Comité social territorial et en commission du Personnel, le 22 juin 2023, c'est la deuxième proposition, donc de comptabiliser les heures d'absence sur la base du temps de travail prévu sur les plannings annualisés des agents, donc sur les heures réellement prévues.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas si c'est clair ? C'est un sujet un peu complexe, mais l'idée, c'était de simplifier les choses, justement. C'était une demande des agents. Les deux hypothèses ont été présentées, comme disait Nathalie. Et on a bien sûr suivi l'avis du CST et de la commission du Personnel, en choisissant cette option de décompter les heures qui étaient prévues au planning, pour les absences.

Est-ce qu'il y a des questions ? Très bien. Je vous propose donc de voter.

Vote à l'unanimité

09 — Mise en place de l'indemnité de travail le dimanche

Nathalie Mobuchon : Les modalités d'indemnisation ou de compensation du travail effectué le dimanche et jours fériés sont différentes selon que les heures de travail sont effectuées au-delà de la durée légale du travail ou en deçà de cette durée. Si le travail effectué le dimanche ou les jours fériés n'excède pas la durée légale du travail, il est possible de verser une indemnité horaire pour travail du dimanche et des jours fériés.

Les agents bénéficiaires sont tous les cadres d'emploi, à l'exception des cadres d'emploi de la filière médico-sociale, qui perçoivent une indemnité forfaitaire. Le montant de cette indemnité est une indemnité au taux horaire de 0,74 € par heure. Et une décision de l'assemblée délibérante est nécessaire pour l'attribution de cette indemnité. La commission du Personnel et le CST, le 22 juin, ont validé cette proposition d'appliquer cette indemnité de travail le dimanche. C'est en fait une régularisation : on l'appliquait, mais on n'avait pas de délibération pour dire qu'on pouvait réellement l'appliquer. Et à l'arrivée de l'été, le problème s'est posé par exemple pour le camping.

Monsieur le Maire : La somme, effectivement, est assez modique et presque symbolique, néanmoins, sur cette régularisation, il y avait nécessité d'une délibération pour être en conformité avec la législation. Je pense qu'il n'y a pas de question sur cette délibération.

Vote à l'unanimité

ENFANCE JEUNESSE

10 — Convention avec l'association Cap Découverte et subvention 2023

Jean-Michel Treussard : La première délibération concerne la convention avec l'association Cap Découverte, subvention 2023. Depuis 2015, les relations entre la commune de Binic-Étables-sur-Mer et l'association Cap Découverte s'inscrivent dans un partenariat caractérisé par le partage d'objectifs communs dans le cadre d'une convention. Dans ce cadre, l'association met en œuvre et développe les objectifs définis par son Conseil d'administration, à savoir promouvoir, soutenir et favoriser la création et le développement d'activités sociales, culturelles et sportives pour tous, proposer des activités de loisirs pour les jeunes de la commune à partir de huit ans jusque 18 ans pendant la période scolaire et les vacances scolaires, proposer des accueils collectifs avec hébergement sur les vacances scolaires, accueillir des jeunes dans l'espace Caribou, diversifier l'offre de loisirs, pour mieux répondre aux attentes de toutes les tranches d'âge

concernées, soutenir des projets des jeunes de 12 à 18 ans, en les responsabilisant, en les accompagnant, en les valorisant, sur la participation à la vie locale, et en les rendant acteurs de leurs projets, favoriser l'accessibilité des jeunes en situation de handicap.

Vu l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse du 12 juin 2023, vu l'avis favorable de la commission Finances du 23 juin 2023, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la convention d'objectifs avec l'association Cap Découverte, pour une période de trois ans, et d'attribuer pour l'exercice 2023, une subvention d'un montant de 17 328 €.

Monsieur le Maire : Merci. Le vote de cette subvention avait été différé, puisqu'on souhaitait signer la nouvelle convention pour une période triennale. La précédente était échue depuis 2017, donc il convenait de la mettre à jour. On va donc signer la convention qui est proposée, si vous la validez, et verser le montant de la subvention.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur cette délibération ? Je vous propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité

11 — Subvention complémentaire pour l'association Cap à Cité

Jean-Michel Treussard : Subvention complémentaire à Cap à Cité. Les repas facturés par le CCAS Résidence autonomie à Cap à Cité ont augmenté de 1,80 € en 2023, correspondant ainsi à leur coût réel. La commune a délibéré pour une augmentation de la subvention 2023, correspondant à la prise en charge de 5 190 €, correspondant au surcoût estimatif 2023 lié au repas des enfants résidant sur la commune. Cependant, l'association se trouve en difficulté face au surcoût des repas des enfants extérieurs, qui représentent 2 367,44 €. D'autre part, une dernière étude sur les repas 2023 réévaluée de 272,82 € le surcoût lié aux repas des enfants de la commune. Il est proposé que la commune prenne en charge ces surcoûts.

En outre, l'impact prévisionnel de l'augmentation du point d'indice salarial pour l'association est de 14 728 €. Si les augmentations tarifaires et de prestations de services ordinaires couvrent environ 3 864 €, l'association sollicite la participation de la commune à hauteur de 7 822,74 € pour cette variable.

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 23 juin 2023, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention complémentaire de 10 463 €, portant le montant total de la subvention Cap à Cité pour l'année 2023 à 98 978 €.

Monsieur le Maire : Merci. C'est un complément de subvention pour tenir compte des charges supplémentaires que subit Cap à Cité. Cette année, on contribue, on prend en charge bien sûr cette augmentation. Par contre, ça fait un petit moment qu'on en parle et on n'est pas les premiers à l'envisager, je crois qu'il va falloir engager vraiment, à la rentrée et cette fin d'année, une discussion globale avec les associations Enfance-Jeunesse de la commune, et aussi un travail avec les communes environnantes par rapport à cette prise en charge des enfants des communes extérieures. Il y a déjà Plourhan qui contribue au fonctionnement de Cap à Cité, et il y a Tréveneuc depuis cette année 2023, qui contribue également, mais je pense qu'il faut qu'il y ait une discussion globale là-dessus. Mais pour cette année 2023, on ne veut surtout pas mettre en difficulté les associations, qui font un excellent travail sur ce secteur.

Je ne sais pas s'il y a des questions ou des demandes de paroles ? Yannick.

Yannick Collin : Je vous rejoins sur le fait de faire le point avec les communes extérieures. Il y a Plourhan et Tréveneuc qui subventionnent déjà, mais il y a d'autres communes dont les enfants proviennent, donc il y aurait peut-être un point à faire avec ces communes-là aussi, pour savoir si elles ne peuvent pas participer au subventionnement de l'association.

Monsieur le Maire : Oui, complètement, c'est bien ce que je dis, il faut élargir au-delà du cercle des trois communes qui aujourd'hui contribuent au fonctionnement.

Yannick Collin : Par contre, concernant l'association, il y a peut-être un point aussi à faire avec l'association quand elle embauche du personnel, de faire le point avec la commune pour ne pas être mis devant le fait accompli en fin d'année, puisqu'en fait (on l'a vu l'année dernière ou l'année précédente), on a été mis devant le fait accompli et on a apporté une subvention complémentaire.

Monsieur le Maire : Tout à fait. Le souci de l'association, c'est toujours d'accueillir les enfants. On sait – c'est constaté partout, ce n'est pas spécifique à notre commune – qu'il y a une augmentation de fréquentation des centres de loisirs, pour diverses raisons, depuis la pandémie. Et tout ça, bien sûr, est à prendre en compte. Là, on va engager ce travail, et constituer (là aussi, je pense que c'est nécessaire) un groupe de travail. On sait que ça sera un travail à mener sur l'année 2024, mais les conditions aujourd'hui sont réunies pour que ce groupe puisse être constitué et ce travail entrepris.

Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ? Guillaume Barbier-Cueil.

Guillaume Barbier-Cueil : C'est un problème plus global. Là, la difficulté, c'est que ça se voit, mais il y a plein d'endroits où ça ne se voit pas. Pourquoi ça se voit ? Il se trouve qu'une association, si elle est financée par la CAF, elle n'a pas le choix de sa tarification : cette tarification lui est imposée. Autrement dit, on lui impose sa recette. Et si elle a des surcoûts, elle ne peut pas les répercuter sur ses recettes, ce n'est pas possible, sinon elle perd la subvention de la CAF. Les Diablotins sont soumis à la même chose, sauf que Les Diablotins, ça ne se voit pas, c'est-à-dire que si le coût du repas augmente, ça passe dans le budget général et on ne verra pas le surcoût. Il y a déjà eu, dans le passé, des comparaisons qui ont été faites entre le coût du centre de loisirs à Cap à Cité par rapport à son fonctionnement, son prix de revient et le prix de revient des Diablotins et on sait bien qu'il n'y a pas de dérive, c'est-à-dire que ce n'est pas un coût non justifié, il n'y a pas de dérive. La seule chose, c'est que là, ça se voit.

D'autre part, sur la mise devant le fait accompli, je crois savoir que Cap à Cité prépare son budget autour du mois de novembre de l'année précédente et qu'elle commence à travailler avec la municipalité en amont. Et effectivement, je ne pense pas que ce soit un fait accompli, c'est plutôt le résultat d'un travail, et de relations suivies à travers le Conseil d'administration et la commune.

Monsieur le Maire : Tout à fait, cela nécessite effectivement un travail suivi. On a vu et on a validé aussi un décalage au niveau des demandes de subventions, parce que justement, en fin d'année, novembre, c'est très difficile pour Cap à Cité de faire un bilan prévisionnel, parce qu'ils ont leur bilan de l'année précédente qui est disponible fin mars. Donc on a décalé les demandes de subventions pour les associations Enfance-Jeunesse au mois de janvier-février, de façon à avoir justement des chiffres plus actualisés et de manière à pouvoir calculer la subvention de manière plus juste. Sinon, ce travail de fond bien sûr, on sait depuis des années qu'il est à mener. Je crois que c'est le moment.

Guillaume Barbier-Cueil : Pour rebondir sur l'actualité, je pense qu'on voit aujourd'hui qu'il est indispensable d'avoir une politique Enfance-Jeunesse dynamique, éducative, d'éducation populaire, qui donne les vrais enjeux aux jeunes, qui essaie de leur expliquer comment fonctionne un projet, etc. Et Cap à Cité travaille là-dessus depuis des années. Elle emmène des enfants à l'étranger, elle fait des projets européens, etc. Et c'est évident que ça coûte de l'argent, mais c'est un investissement, donc il faut bien penser à la politique Enfance-Jeunesse comme étant un investissement, ce n'est pas seulement un coût, avec ici une centaine de milliers d'euros, c'est vraiment un investissement pour l'avenir.

Monsieur le Maire : Je crois qu'on partage complètement cette vision des choses.

Yannick Collin : Je ne remettrais pas du tout en cause le travail, que je trouve admirable. Simplement, qu'il y ait des relations claires.

Monsieur le Maire : Donc je crois que c'est bien si tout le monde est d'accord pour soutenir une politique Enfance-Jeunesse digne de ce nom et qui permettra de résoudre un certain nombre de problèmes qu'on traverse aujourd'hui, on est tous pour.

Je vous propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité

12 — Reconduction à la participation au transport maison

Jean-Michel Treussard : Reconduction à la participation au transport maison. Le transport urbain briochin, sur compétence de l'agglomération, assure, depuis la rentrée scolaire 2021-2022, le transport scolaire sur notre commune. Sur l'année scolaire 2022-2023, 19 enfants utilisent régulièrement le service, 16 abonnements annuels et trois utilisateurs réguliers, soit un total de 19 enfants, une moyenne de six enfants le matin et entre 8 et 15 le soir. La commune met à disposition de l'agglomération un agent accompagnateur matin et soir, et participe à hauteur de 45 € par abonnement pour les familles qui en font la demande : 11 demandes cette année sur les 16 enfants abonnés. Saint-Brieuc Armor agglomération a décidé de reconduire ce dispositif à l'identique à la rentrée prochaine.

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 7 juillet 2021 approuvant la mise en œuvre d'un service de ramassage scolaire sur l'ensemble de la commune à titre expérimental pour l'année 2021-2022, et la participation de la commune à hauteur de 45 € par abonnement, vu l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse réunie le 12 juin 2023, il est proposé au Conseil municipal de confirmer la participation à l'abonnement annuel à hauteur de 45 € par enfant utilisateur du service, y compris pour les années à venir, tant qu'une délibération contraire n'a pas remis en cause cette décision, de préciser que cette subvention sera versée à partir du compte 6745 « subventions à des personnes de droit privé ».

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Michel. Donc reconduction du système comme l'année dernière. Le montant de l'abonnement n'a pas varié non plus, donc la participation de la commune reste au même niveau. Je ne sais pas s'il y a des questions par rapport à cette délibération ?

Je vous propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité

13 — Attribution des subventions liées au « Projet jeune »

Jean-Michel Treussard : Attribution des subventions « Projet jeune ». Le jury lié au « Projet jeune » s'est réuni le jeudi 8 juin, pour écouter la présentation de deux projets. Le premier projet consiste en la réalisation de fouilles minéralogiques en Auvergne puis le partage, notamment auprès des jeunes, de ces découvertes, à l'aide d'un support vidéo. Le second, intitulé « Mémoires de femmes » consiste en la collecte de la parole et des souvenirs des résidentes des résidences autonomie de la commune. Ce travail allie écrits et images, photographies, dessins, peintures. Le jury, composé de Jean-Michel Treussard, Élisabeth Werner, Myriam Meunier, Sophie Querré et Jean-Marie Garancher, propose d'attribuer une subvention aux deux projets.

Vu le règlement du « Projet jeune » 2023, vu l'avis favorable de la commission Enfance-Jeunesse réunie le 12 juin 2023, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer à chacun des deux projets « Fouilles minéralogiques » et « Mémoires de femmes », une subvention de 600 € au titre du « Projet jeune ».

Monsieur le Maire : Merci, Jean-Michel. Donc deux projets que nous avons le plaisir d'accompagner. C'est vrai que pour les jeunes, c'est aussi le fait d'apprendre à monter un dossier, de le présenter. C'est, je trouve, extrêmement formateur. En plus, c'est partager une expérience avec un retour attendu, tel qu'ils l'ont exprimé. Et je suis très content aussi qu'il y ait un projet autour des femmes et autour des personnes âgées de

la commune, le côté aussi intergénérationnel. Donc très heureux d'accompagner ces projets, si vous êtes d'accord, et si vous validez cette délibération. Une question de Michel Avril ?

Michel Avril : Qui sont les porteurs de projet ?

Jean-Michel Treussard : Ce sont deux jeunes, une fille et un gars, de 19 et 20 ans. Leurs noms sont Mathilde LUCKEN et Rémy SINGARAVELOU.

Guillaume Barbier-Cueil : Et au niveau de la restitution, c'est une restitution qui sera y compris reçue par la municipalité, pour valider en quelque sorte son soutien ?

Monsieur le Maire : Tout à fait oui, bien sûr, on aura le retour, comme on a eu sur les précédents projets. Je me rappelle qu'on avait accompagné un jeune qui enregistrait un CD, donc on a eu un partage, on a aussi accueilli ce jeune en concert. Et là, pour ces deux projets évidemment, une des conditions, c'est qu'on ait aussi un retour, une présentation. On sera fier de présenter leur travail, de le partager.

Je vous propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité

14 — Subvention à l'association Les Amis du musée d'Art et Traditions Populaires de Binic

Christine Penven : Subvention à l'association Les Amis du musée d'Art et Traditions populaires de Binic. Vu la demande de subvention déposée par l'association des Amis du Musée d'arts et Traditions populaires de Binic, vu l'avis favorable de la commission Finances du 23 juin 2023, d'une subvention de 4 300 € pour l'emploi comme en 2022, vu la précision de l'association apportée en date du 3 juillet 2023, portant le montant de leur demande à 5 200 € pour l'emploi, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention de 5 200 € à l'association des Amis du Musée d'arts et traditions populaires de Binic.

Monsieur le Maire : Une petite précision pour la différence de montants, quelques explications peut-être, Nathalie ?

Nathalie Mobuchon : Effectivement, en commission Finances, on avait proposé de valider le même montant que l'année dernière, à savoir une aide de la municipalité de 50 % pour les dépenses liées à l'emploi. Il s'avère que ces dépenses ont augmenté cette année, elles sont passées à presque 10 400 €, donc la moitié aujourd'hui représente 5 200 €. Pourquoi ont-elles augmenté ? Parce que le musée a ouvert plus tôt et parce qu'il y a eu aussi un gros travail de distribution de tracts et de visites des structures environnantes (campings, office de tourisme), pour déposer justement leurs tracts et se faire connaître. Un gros travail cette année au musée. Une équipe qui s'est redynamisée, qui nous a fait quelques améliorations. Je vous invite à aller voir le musée, je pense que ça peut être intéressant. Et dire que je pense que maintenant, il y aura des changements tous les ans, donc effectivement, on pourra retourner au musée à minima une fois par an pour les soutenir. C'est une poignée de bénévoles qui s'investit pour faire vivre notre musée. Et même si c'est un musée associatif, c'est notre musée qui met en valeur notre histoire.

Ils ont pioché dans leurs réserves pour faire quelques investissements justement et ils étaient un peu inquiets sur leurs finances. Donc on les a rencontrés lundi dernier et ce qu'on a convenu avec eux, c'est bien sûr de valider l'aide de la municipalité, sur l'emploi – il n'est pas question de mettre en danger un emploi – et de faire le point avec eux après la saison, pour vérifier qu'ils ont bien multiplié les entrées par rapport à l'année dernière.

Et puis d'habitude, il y avait une petite partie liée aux travaux, mais comme vous l'avez vu en début et comme on l'avait vu au budget, on a une grosse partie travaux de prévue pour le budget, donc ils ont compris que, effectivement, pour les petites dépenses de fonctionnement, on ne pouvait pas abonder.

Et il y a une conférence, ce soir à 20 heures à l'Estran, organisée par le musée.

Monsieur le Maire : Sur les pêcheries. Et juste rappeler que l'année dernière, nous avons attribué une subvention de 5 500 € au musée, donc 4 300 € pour l'emploi et 1 200 € en frais de fonctionnement et donc cette année, comme l'a dit Nathalie, on concentre la subvention sur la prise en charge de 50 % de l'emploi, et il n'y a pas de subvention de fonctionnement. Par contre, les services sont intervenus avant l'ouverture du musée pour quelques travaux, qui ont permis aussi de les accompagner sur la nouvelle scénographie qu'ils ont mise en place. Et puis, comme il a été dit, il y a, prévus au budget, près de 30 000 €, 29 000 €, je crois, précisément, pour des travaux à faire pendant la période de fermeture.

Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cette délibération ?

Je vous propose de voter.

Vote à l'unanimité

ENVIRONNEMENT — URBANISME — MOBILITÉ

15 — Stratégie et plan d'action de transition écologique

Hélène Lutz : Bonsoir. Consciente des enjeux climatiques et de la nécessité d'agir pour un développement durable du territoire, notre commune établit un plan d'action afin de s'engager concrètement, et d'agir. Cette démarche volontaire, essentielle pour la municipalité, est le fruit de nombreuses heures de travail de concertation mobilisant habitants, agents, élus et parties prenantes. Les documents ont été consultables en mairie au fil des mois, aussi bien le diagnostic que la stratégie de transition écologique et de développement durable. La première phase fut l'établissement d'un diagnostic de développement durable, afin de faire l'état des lieux de l'existant et de définir les enjeux et opportunités pour la commune, en termes d'environnement et de développement durable. Afin d'assurer une cohérence globale et systémique, la deuxième phase a été la définition d'une vision commune, d'un document planificateur fait d'axes d'intervention, de chantiers stratégiques à mener au cours des prochaines années. Cinq grands chantiers ont répondu aux six défis diagnostiqués et aux 28 objectifs à atteindre. Au total, 56 actions synthétisées en fiches-actions vont être déployées sur le territoire, ces prochaines années, afin de cadrer leur mise en œuvre. D'ailleurs, tout à l'heure, on votera le « Coup de pouce » qui est une des fiches-actions.

Vu l'avis les avis favorables des commissions Environnement des 26 janvier et 13 avril 2023, vu la présentation du plan d'action en réunion plénière du 31 mai 2023, vu le diagnostic de développement durable, la synthèse de la stratégie de transition chiffrée, les fiches-actions présentées en plénière et annexées à la présente délibération, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la stratégie de transition écologique et de développement durable de la commune et des fiches-actions s'y rapportant.

Monsieur le Maire : Merci, Hélène. Je voudrais dire qu'au-delà des principes et des engagements qui sont pris, l'année 2023 se matérialise par des actions, notamment au niveau budgétaire, puisqu'il y a 1,5 M€ d'investissements consacrés à ce volet d'environnement et de développement durable, mais aussi des ressources humaines, puisqu'il y a un poste d'animateur d'accélération de la participation pour la transition écologique que nous avons recruté et qui démarre ses fonctions la semaine prochaine.

Des demandes de prise de parole ? Guillaume Barbier-Cueil.

Guillaume Barbier-Cueil : Comme je l'avais dit au moment du budget, bien sûr, je conteste ce chiffre de 1,5 M€ d'investissements engagés dans le développement durable. En fait, j'aurais préféré que ce soit 1,5 M€ d'engagements nouveaux dans le développement, et pas seulement un compte de ce qui se faisait déjà. Par ailleurs, certes des déclarations d'intention. J'avais dit déjà/on avait dit collectivement, et là, je le répète, que c'est au pied du mur qu'on voit le maçon et on attend les actions réelles. Pour l'instant, on est un peu déçus, on l'avait déjà dit. Par exemple, la fiche-action « Coup de pouce » dont vous parlez, je veux bien, mais on pourra en reparler à ce moment-là, c'est quand même légèrement décevant.

Dans le contexte actuel, par exemple, je prends un exemple simple, il va y avoir bientôt un film qui va sortir en salle, qui a déjà eu des séances, le film d'Inès Léraud sur Les Algues vertes, qui, d'ailleurs, a donné l'occasion là aussi de comportements assez peu concitoyens, avec des contestations assez violentes lors de ses projections. À l'occasion de ce film-là, c'est vrai que j'ai été surpris de voir le communiqué de presse que la commune a sorti, un communiqué de presse qui est très dédramatisant, pour dire grosso modo « ne vous inquiétez pas, la quantité d'algues qu'on ramasse est plutôt en diminution ». Peut-être. Peut-être qu'à Binic-Étables, la quantité d'algues est en diminution, mais ce n'est pas du tout général. J'ai remarqué le louable désir d'information, qui est normal, y compris sur la dangerosité que ça représente, et y compris les conditions dans lesquelles c'est dangereux, mais je pense que c'est un très mauvais signal donné, à travers ce communiqué de presse.

Certes, on sait qu'il y a tout un tas de lobbyings qui est à la manœuvre, y compris du lobbying touristique, que je peux comprendre puisque c'est une véritable économie pour la Bretagne.

Il n'en demeure pas moins qu'il y a vraiment la nécessité de s'engager dans un développement durable, c'est-à-dire une agriculture qui soit moins industrialisée. Je rappelle que l'Ic est toujours avec un taux de nitrates supérieur à ce qu'il devrait être, avec 35 mg par litre encore mesurés très régulièrement cet hiver. C'est toujours un taux trop élevé et il faut travailler pour que ce taux baisse. Il n'est pas utile de chercher à dédramatiser pour de mauvaises raisons.

Monsieur le Maire : D'abord, je voulais vous dire que les maçons sont à l'œuvre et ne sont pas restés au pied du mur avec leur fil. Et là, on pourra le prouver sur des réalisations ponctuelles. Je trouve un petit peu dur votre jugement par rapport à l'engagement et le peu de budget consacré, mais on aura l'occasion de faire ce bilan peut-être en fin d'année, quand on verra les sommes consacrées. Et là, on a véritablement une accélération qui sera probante, j'en suis sûr.

Concernant les algues vertes, bien sûr il ne s'agit absolument pas de nier le problème et si je suis au bureau de la commission locale de l'eau, c'est vraiment parce que je me sens particulièrement impliqué et concerné sur ce sujet-là. Et là encore, je pense qu'il y a un dialogue absolument nécessaire et indispensable. Vous avez parlé des violences lors des premières projections du film sur les algues vertes. Je le déplore, et je pense que ce n'est pas comme ça qu'on avancera. L'exposition en cours sur les grilles du parc, sur les agriculteurs de la commune, montre cette envie. Et tout ce travail qui a été fait par des habitants sous la houlette de Gilles Rousseau montre notre souci d'échanger justement avec les agriculteurs qui sont sur notre commune, mais au-delà de questionner les pratiques.

On peut se réjouir que sur les politiques de soutien, le Plan Algues vertes n° 3 et les arrêtés ZSCE ont pu recueillir et faire engager un nombre d'agriculteurs très important sur le bassin versant, puisque la somme qui y a été consacrée (qui n'est pas suffisante, c'est sûr), sur les paiements pour services environnementaux (PSE), tous les contrats ont été signés. Il y avait eu une crainte par rapport à ça, parce que suite aux premières actions qui avaient été menées, qui avaient quand même permis de passer de 80 mg de nitrates sur l'Ic, on va descendre à 35. Il y a quand même tout un travail à saluer de la part des agriculteurs. On sait bien que maintenant, les milligrammes qui restent à gagner sont les plus difficiles. Néanmoins, c'est plutôt rassurant de voir le nombre croissant d'agriculteurs qui s'engagent dans la démarche. Je tiens à le saluer.

Et pour le communiqué de presse, il ne s'agissait pas de minimiser. Moi, je dis toujours que les algues vertes, c'est, quelque part, une chance, parce que ça a l'avantage d'être visible. Ça montre qu'il y a des désordres importants dans nos écosystèmes et que s'il y a des algues vertes, on sait aussi qu'il y a des pesticides, qu'il y a des microplastiques, qu'il y a tout un tas de choses.

Maintenant, par rapport quand même aux chiffres de ramassage sur la baie de Saint-Brieuc et sur la commune, on est quand même passé de 5 à 6 000 tonnes de ramassage par an, à des seuils aujourd'hui de l'ordre de 150-180-200. Il y en a eu 900 en 2021, où on avait une année exceptionnelle d'échouage, mais voilà, il y a eu un progrès. C'est loin d'être suffisant et on ne peut pas s'en satisfaire, mais on travaille là-dessus. L'idée, c'était aussi de rétablir des choses quand même par rapport aux gens qui fréquentent nos

plages, aux touristes et aux habitants. On a mis à jour une fiche synthétique qui explique un peu le ramassage. Hier, on était en réunion avec « De la source à la mer ». « De la source à la mer », depuis l'année dernière, tient des permanences sur l'esplanade de la Banche, en particulier, à la rencontre des habitants et des touristes qui se posent des questions sur le phénomène des marées vertes. Et on a échangé avec eux pour expliquer un peu la pratique de ramassage, pour donner quelques informations. Après, l'idée, c'est de bien travailler ensemble, de coopérer. On n'est pas là du tout pour nier le problème et masquer la situation. C'est plus un souci de transparence, de communication, et je salue le travail des associations qui sont engagées sur ce sujet-là. Je crois que c'est très important qu'il y ait des élus qui s'y engagent, mais aussi des habitants, des citoyens et des associations. Les deux sont complémentaires. On doit essayer de travailler le mieux possible ensemble pour arriver au résultat escompté.

Donc sur cette délibération, je vous propose de passer au vote, pour adopter cette stratégie et ce plan d'action.

Vote à l'unanimité

J'espère qu'on pourra ensemble partager un bilan de l'efficacité. De toute façon, ça fait partie de la stratégie année après année : il y a un bilan qui sera établi et communiqué pour l'avancée des actions.

Hélène Lutz : Juste rappeler aussi qu'on peut travailler ensemble. Si vous avez des idées encore meilleures que les nôtres, vous êtes le bienvenu !

Guillaume Barbier-Cueil : Si vous m'y autorisez, on peut y aller. Il y a une idée que je développe depuis le début et pour laquelle...

Hélène Lutz : On peut le faire en groupe de travail, on n'est pas obligé de le faire en Conseil...

Guillaume Barbier-Cueil : Je voulais juste dire une petite chose, puisque c'est en liaison avec les algues vertes. J'attends avec impatience de voir le projet de restauration collective. En tout cas, là, il y a une véritable très belle occasion de montrer un engagement dans le développement durable. Par exemple, en allant vers le développement du bio à 100 %, vers une vraie cuisine collective, où on va créer un appel, c'est-à-dire qu'on va créer des marchés pour le bio. Ça, c'est une belle politique municipale. Donc j'attends de voir. Effectivement, moi, je veux bien travailler avec vous si ça va dans ce sens-là — et dans celui-là seulement. Si c'est pour essayer de faire de petits aménagements qui tiennent compte un peu de toutes les volontés des uns et des autres, on ne s'en sortira pas ! Ça fait 30 ans qu'on fait ça. Là, il y a une vraie opportunité de le faire, donc acte, faisons-le !

Monsieur le Maire : On est d'accord. La déclaration que vous réitérez aujourd'hui, vous l'aviez déjà faite en plénière quand on avait représenté le projet de restauration collective, on est bien en phase là-dessus. C'est un travail dont vous aviez engagé la réflexion. On le poursuit parce qu'on est complètement dans cette même conviction. Il y a une accélération quand même qui s'est produite. Aujourd'hui, on est à 30 % de bio dans la restauration pour les enfants. La loi Égalim est à 20. Ce n'est pas beaucoup, 30. On a encore une sacrée marche à faire, mais c'est quand même en route.

Gilbert Bertrand : Juste une information très concrète, vous avez tous su, je pense, qu'on a lancé un marché pour une assistance à maîtrise d'œuvre sur ce dossier-là. Donc, il y a eu un dossier monté, il est en consultation actuellement.

Monsieur le Maire : Oui, c'est un processus qui est engagé et qui va se poursuivre. On aura l'occasion d'en parler, d'en échanger et de vous intégrer dans le comité de suivi du dossier, si vous le souhaitez — et vous y êtes déjà.

Hélène Lutz : Et on a fait une demande à l'agglo pour que la zone où pourrait être installée la restauration collective ne soit pas de loisirs, mais puisse être justement pour un équipement public, simplement. Donc vous voyez, tout le monde s'y met.

16 — Convention d'occupation du domaine public maritime entre l'État et la commune

Hélène Lutz : Alors, point 16, convention d'occupation du domaine public maritime entre l'État et la commune. Notre commune comptabilise un certain nombre d'ouvrages situés sur le domaine public maritime en dehors des ports, et dont elle a l'utilité. La situation des titres d'occupation de ces ouvrages est très hétérogène. Certaines concessions sont échues, des concessions sont inexistantes ou tellement anciennes qu'on ne les retrouve pas, des concessions accordées au Département échues et non renouvelées, et certaines concessions simplement sont en cours.

Afin de clarifier ces situations et pour donner des autorisations d'occupation du domaine public maritime pour les ouvrages qui représentent un vrai intérêt pour la commune, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à solliciter les services de l'État pour l'obtention d'une concession pour les ouvrages repérés situés sur le domaine public maritime et qui présentent un intérêt pour la commune, de solliciter auprès de la directrice départementale des finances publiques, la gratuité pour l'ensemble de ces concessions, compte tenu des frais prévisibles pour leur entretien et l'intérêt général qu'ils revêtent, de préciser que la commune demande un procès-verbal de remise des ouvrages et qu'il soit réalisé contradictoirement. Logiquement, on a rendez-vous jeudi prochain.

Monsieur le Maire : Merci, Hélène. Il s'agit encore de régulariser une situation qui n'était pas conforme. C'est en cours, et ça sera fait avec un état des lieux précisant l'état des ouvrages dont on prendra la charge.

Yannick Collin : Ça concerne beaucoup d'équipements ?

Monsieur le Maire : Sur la liste de départ, il y en avait peut-être 15, et il y en a aujourd'hui 11 ou 12. Il y en a certains qu'on n'a pas pris. Ça repassera donc devant le Conseil avec la liste précise des ouvrages et leur état.

Yannick Collin : Ce sont des équipements aujourd'hui sur lesquels il y a des privés, ou c'est la commune ?

Monsieur le Maire : Non, c'est la commune. Il y a le perré de la Banche, les escaliers d'accès à la plage, c'est ce genre de choses, des cales d'accès vers la mer évidemment.

Sur cette délibération, pas d'autre prise de parole ?

Vote à l'unanimité

17 — Convention d'occupation temporaire d'un terrain à usage de camping à l'association La Nef D Fous

Monsieur le Maire : C'est donc une convention d'occupation temporaire pour utilisation d'un terrain municipal pour servir de camping pour le festival Binic Folks Blues, organisée par la Nef D Fous, dans la poursuite de ce qui se faisait jusqu'en 2019. Ça passe aujourd'hui en Conseil municipal, parce qu'il y a obligation de passer ce type de convention au Conseil municipal — ce qu'on ne faisait pas jusqu'à présent. Le festival a lieu les 28, 29 et 30 juillet. Il revient cette année en cœur de ville, ce qui n'a pas été le cas depuis 2019, et donc on se retrouve dans la configuration précédente, avec ce camping à la Rognouse, donc camping pour accueillir les festivaliers, dans un périmètre défini, avec des conditions de sanitaires, de propreté, de bruit, etc., qui sont précisées dans la convention que vous avez eue en annexe.

Je ne sais pas si quelqu'un veut réagir, prendre la parole ? Oui, Bernard Escande ?

Bernard Escande : Est-ce qu'il y a une valorisation de ces services, de ces mises à disposition ?

Monsieur le Maire : Oui, c'est valorisé, comme toutes les mises à disposition d'espaces publics quand il y a des manifestations, comme le temps d'agents des services techniques, comme le prêt de matériel. Oui, c'est comptabilisé également.

Bernard Escande : Est-ce qu'on pourra avoir le définitif avec les valorisations ?

Monsieur le Maire : Oui, bien sûr. Alors, c'est la deuxième convention, ça, qui a été signée, qu'on avait passé déjà en Conseil en février avec la subvention exacte. Ça a été présenté en Conseil, normalement vous l'avez eue. Et sur cette convention, en nombre d'heures, en occupation d'espaces publics, etc.

Bernard Escande : Mais la valorisation à l'époque n'y était pas.

Monsieur le Maire : Vous n'aviez aucune valorisation dans la convention ?

Bernard Escande : Non, aucune, c'était un projet.

Monsieur le Maire : D'accord, donc on pourra le diffuser. Le temps de travail des agents, de mémoire, on avait un volume d'heures de travail qui avait été inscrit dans la convention. Après, il y a une comptabilisation qui est faite par les services après l'événement, mais déjà il y a un volume d'heures qui avait été estimé, et il avait été ajusté, je pense, puisque la première convention date de 2017 ou 2018, je crois. Et ça a été vérifié après, sur le temps des services mobilisés, mais on vous adressera la convention signée. Elle a été signée la semaine dernière, je crois. Merci.

Une autre intervention ? Guillaume Barbier-Cueil.

Guillaume Barbier-Cueil : Nous, on regrette le passage à ce festival payant, et puis la privatisation d'une partie qui n'est pas sans poser de problème — problèmes d'accès aux plages, problèmes d'accès aux domiciles, problèmes d'accès aux commerces, etc. On voit bien qu'il y a quelques conséquences de ce passage de ce festival de la gratuité au payant, qui n'est pas sans poser des problèmes.

D'autre part, c'est l'occasion aussi : je vois que le terrain de l'ancienne base nautique de la Rognouse, propriété de la commune, permet un accueil organisé et maîtrisé. Là aussi, suite à la consultation et puis, ensuite, on a eu... Je sais que ce n'est pas le sujet, mais j'en profite, sinon, je veux bien poser les questions à la fin, mais j'en profite, c'est tout. Je pense qu'il y a quand même aussi une problématique qui se génère autour de la Rognouse, oui, en espace de services. Et en particulier, on a vu dans la presse deux moments : une annonce des résultats de la consultation, puis, ensuite, une espèce de... Je n'ai pas bien compris le fait de dire que rien n'était acté. On l'espère en tout cas, parce qu'on a aussi des arguments à faire valoir par rapport à cet espace, et en particulier le fait de démolir un espace où il y a des possibilités de logements municipaux, dont on sait aujourd'hui toutes les problématiques qu'il peut y avoir, par exemple pour le logement des saisonniers, mais aussi par exemple pour toute la politique culturelle, et le fait de, à un moment, pouvoir héberger des gens qui viendraient soit pour une résidence, soit à l'occasion d'un festival, soit par exemple à l'occasion d'une manifestation de ce type-là : que la communauté puisse disposer d'espaces comme ça de logement, ça pourrait être intéressant.

Donc c'était l'occasion, parce que je voyais le mot « Rognouse », donc deux questions par rapport à la non-gratuité, et par rapport à penser à développer du logement disponible pour les actions municipales.

Monsieur le Maire : Je vous ai laissé vous exprimer. Sur la Rognouse, j'entends qu'il y a un écho qui se fait, et c'est dans la droite ligne effectivement. De toute façon, il y avait un point d'information qui était prévu à la fin de l'ordre du jour pour la consultation Rognouse, donc je vais répondre maintenant à cette question.

Je commence par le Binic Folks blues et la gratuité. On sait que c'est une réflexion qu'a menée la Nef D Fous depuis l'édition 2019, où il y avait la gratuité sur le festival. On était arrivés à des jauges dépassant les 70 000 personnes, qui pouvaient poser question. C'est à la fois une belle réussite, mais aussi une inquiétude par rapport à cette croissance très importante du nombre de festivaliers. Je pense que la Nef D Fous avait aussi cette vision de ne pas dépasser une certaine limite, de peur d'être débordés et de ne pas pouvoir assurer la sécurité et le volet sanitaire. Donc ils ont adopté un festival payant : ça va être la troisième année, maintenant, puisqu'il y a eu deux éditions à la Rognouse, justement la cathédrale. C'est vrai que ça pose un certain nombre de questions. Vous vous faites le relais des réactions qu'il a pu y avoir de la part des habitants qui sont sur le périmètre ou en dehors du périmètre, et aussi à des commerçants. C'est vrai qu'il y a une vraie

réflexion à avoir autour de cela. Le fait que ce soit payant, c'était, dans un premier temps, pour pouvoir contrôler les accès/la jauge, pour avoir une comptabilisation des festivaliers, et puis aussi contribuer à l'équilibre financier du festival. Donc c'est une première depuis 2019. Il y a eu une conférence de presse la semaine dernière là-dessus, par rapport à la gestion des accès, par rapport à la gratuité, la distribution de bracelets pour les résidents qui sont dans l'enceinte du festival. Il va y avoir une distribution de bracelets dans les boîtes aux lettres et il va y avoir aussi possibilité, pour les commerçants, de faire bénéficier leur clientèle d'accès gratuits. La Nef s'est engagée à mettre à disposition un nombre important de bracelets.

Après, il faudra bien sûr faire un bilan après l'édition, se projeter sur l'édition 2024 ou 2025, en fonction des retours de la préfecture suite à la concomitance des Jeux olympiques en 2024. Voilà sur cet aspect-là.

Sur la Rognouse en elle-même, vous faites référence à la consultation des habitants qui a eu lieu sur le devenir du site. C'était un engagement de faire de ce dossier-là un dossier participatif et de le faire en coconstruction. Il y a eu tout un processus qui s'est déroulé pendant une période d'un an à peu près. Ça s'est conclu par une consultation de la population sur quatre scénarios. Et l'engagement des élus sur ce dossier, qui a été présenté depuis le début et avant même que le groupe travaille, c'est que la municipalité s'engage à approfondir le scénario qui est plébiscité par les habitants. C'est le scénario 1 (avec destruction des bâtiments) qui a obtenu le plus de points lors de la consultation. Il y aura une diapositive tout à l'heure – ou peut-être peut-on la mettre maintenant – qui récapitule le résultat des votes. Donc 576 contributions, 554 ont été retenues après avoir éliminé des doubles participations ou des participations de personnes n'habitant pas la commune. 2 604 points. Le scénario 1 a recueilli 816 points, et le scénario 4, 719. Le classement des scénarios est dans l'ordre. C'est donc ce scénario 1, conformément à nos engagements et conformément au règlement de ce travail en coconstruction, qui est retenu et qui va être travaillé et exploré à partir de la rentrée, et qui sera donc présenté (chiffré, étude de faisabilité) au Conseil municipal, qui au final, validera ou pas ce scénario. Donc ça donnera lieu à un débat à cette occasion.

Voilà, c'étaient les deux questions, les deux sujets.

Yannick Collin : Je demanderai à intervenir sur le sujet à la fin du Conseil.

Monsieur le Maire : D'accord. OK, je le note. Et pour revenir au sujet de cette délibération et la convention pour l'occupation du domaine public pour un camping, pendant le temps du festival, je vous propose, sur cette délibération, de passer au vote.

Vote à l'unanimité

18 — Avis de la commune sur le Règlement Local de Publicité Intercommunal

Hélène Lutz : Alors, c'est un avis à donner. Notre commune est soumise actuellement au règlement national de publicité en tant que commune de moins de 10 000 habitants. Le Conseil d'agglomération de SBAA, anticipant la délégation par l'État aux EPCI (c'est-à-dire aux établissements publics de coopération intercommunale) en 2024, a, par délibération du 4 juin 2020, prescrit l'élaboration d'un nouveau règlement local de publicité intercommunal. C'est pour ça qu'on l'appelle « RLPI ».

Il y a eu différentes étapes. 2021, les modalités de collaboration entre les communes membres. 2022, diagnostic, orientations générales, traduction réglementaire entre les communes. Puis il y a eu un débat sur les orientations générales de ce règlement intercommunal, notamment avec les tiers associés (donc les publicitaires). Et en 2023, il y a eu un bilan de cette concertation et la finition de ce projet de règlement local de publicité intercommunal.

Celui-ci permet de préserver l'attractivité du territoire, tout en limitant l'impact des dispositifs publicitaires sur le paysage et notre cadre de vie, de renforcer et d'adapter la réglementation nationale au contexte local, de proposer un cadre réglementaire global et cohérent sur tout le territoire de SBAA, tout en tenant compte

des spécificités des communes. En effet, en 2024, nous bénéficierons d'une distinction entre zones naturelles, sites inscrits, zones urbaines de communes de plus ou moins 10 000 habitants.

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme en date du 25 mai 2023, vu la présentation faite en réunion plénière du Conseil municipal du 31 mai 2023, avant d'aller plus loin, j'aimerais savoir si vous avez des remarques ou des réserves sur ce RLPI ?

OK. Alors on passe à l'étape suivante.

Monsieur le Maire : OK, il n'y a pas de demande de prise de parole sur ce règlement local de publicité, qui a été présenté dans le détail en plénière. Je vous propose donc de passer au vote pour adopter ce processus. Est-ce qu'il y a des votes contre ?

Hélène Lutz : Il faut émettre un avis.

Monsieur le Maire : Oui, et on sera amenés à délibérer l'année prochaine pour l'application.

Hélène Lutz : En fin d'année, pour application à l'été 2024.

Monsieur le Maire : C'est ça, donc on aura à ce moment-là cette approbation à faire. Donc je vous propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité

19 — Acquisition d'un bien situé rue Saint-Pol à Étables-sur-Mer

Hélène Lutz : Là, on va avoir deux délibérations qui se suivent et qui sont sur le même sujet, donc avant de démarrer, j'aimerais faire une petite introduction. En effet, compte tenu de la pression foncière sur notre territoire, aggravée par la loi instaurant la ZAN, c'est-à-dire la zéro artificialisation nette, la collectivité veut conserver une maîtrise foncière en centralité. De plus, les habitants de notre commune doivent pouvoir continuer à se loger, via notamment des locations de logements aidés. C'est pourquoi nous proposons d'acheter des parcelles en cœur de ville.

La première délibération, c'est une parcelle au 16, rue Saint-Pol à Étables-sur-Mer. L'intérêt pour la collectivité d'acquérir cette parcelle numéro AL0540, d'une surface de 550 m² et située en zone urbaine, soumise au droit de préemption urbain, est de permettre de rassembler cette parcelle avec celle qui est contiguë, qui est la 98, afin de pouvoir y réaliser des logements sociaux en centre-bourg. La grande zone blanche que vous voyez sur l'écran (si vous voyez l'écran) est en fait le parc de la Belle Issue. Donc ce sont des parcelles situées vraiment en cœur de bourg. Elles sont en zone AU, donc elles sont constructibles. Elles ont fait l'objet d'une déclaration d'intention d'aliéner par Maître Quettier, notaire, le 24 avril 2023. Il y a eu une esquisse de projet présentée par le CAUE 22, bien avant, parce qu'on avait repéré cette parcelle.

Vu l'avis favorable de la commission Urbanisme du 25 mai 2023, vu la délibération du 6 juillet 2022 déléguant au Maire le droit de préemption urbain sur les zones urbaines U et d'urbanisation future AU (cette délibération, je n'en parlerai pas non plus au futur point), vu la décision N°2023/DEC/R/UR/001 portant sur la préemption de ladite parcelle, 16, rue Saint-Pol à Binic-Étables-sur-Mer, il est proposé au Conseil municipal d'acquérir cette parcelle de 550 m² au prix vendeur net de 138 000 €, et d'autoriser le Maire à signer les documents.

Monsieur le Maire : Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ? Je vous propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité

20 — Acquisition de parcelles rue du 8 mai 1945

Hélène Lutz : Les parcelles suivantes, c'est exactement la même chose. Elles sont situées rue du 8 mai 1945, donc aussi en cœur de ville. Les parcelles AM 181 et AM 182 partiellement font un total de 1 171,71 m². Elles sont aussi en zone UA constructible. Elles ont aussi fait l'objet d'une déclaration d'intérêt d'aliéner par Maître Frégné, le 15 mai 2023. Elles ont été estimées par les Domaines à 234 342 €, assortis d'une marge d'appréciation de 10 %. Elles ont fait l'objet d'une étude d'orientation d'aménagement, et elles sont suffisantes pour pouvoir réaliser plusieurs logements sociaux. C'est pourquoi nous vous proposons aussi d'acquérir ces parcelles.

L'étude d'orientation est en cours, mais elle a été faite en urgence par Cécile Gaudouin, architecte, pour qu'on puisse l'avoir pour la présente délibération.

Vu l'avis de France Domaine, vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 25 mai 2023, vu la décision N°2023/DEC/R/UR/002 portant sur la préemption des parcelles AM 181 et AM 182 partiellement, situées au 8 mai 1945, il est proposé au Conseil municipal d'acquérir ces parcelles au prix de 235 000 € vendeur et d'autoriser le Maire à signer tous les documents relatifs.

Monsieur le Maire : Merci. Oui, Monsieur Avril ?

Michel Avril : Une petite question, Madame Lutz, comme je n'étais pas présent à cette commission-là. Ne craignez-vous pas que le fait qu'on fasse du logement social — et je suis complètement pour, absolument... J'ai la crainte au niveau de la circulation dans cette rue, qui est relativement étroite, parce qu'on a aussi de l'autre côté le lotissement Guillou de Mézillis.

Hélène Lutz : Dans l'OAP étudiée par Cécile Gaudouin, logiquement, il y a des stationnements à l'intérieur, en entrée de parcelles. Par contre, ces parcelles, c'est en même temps un cœur d'îlot difficile, puisqu'il y a des murs traditionnels qui coupent toutes les parcelles. Et donc elle a vraiment étudié l'emplacement spécifique pour pouvoir conserver les murs. Il n'y a que le mur du centre qu'elle arasera légèrement pour ne pas enlever l'ensoleillement des maisons qui seront derrière et devant.

Monsieur le Maire : Très bien. Pas d'autres questions sur cette délibération ? Je vous propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité

21 — Appel à projets Coup de Pousse — Attributions des subventions aux lauréats

Hélène Lutz : Là, il s'agit de l'appel à projets « Coup de pousse » et donc l'attribution des subventions. Comme je vous le disais tout à l'heure, parmi les 56 actions imaginées, c'était le fait d'aider les associations à participer à la réduction de notre impact carbone. Lors du Conseil municipal du 10 mai 2023, nous avons voté le lancement de cet appel à projets « Coup de pousse » auprès des associations locales, et le budget afférent était de 5 000 €. Six candidatures ont été reçues dans les délais et analysées par le comité de sélection. Celui-ci était composé de Paul Chauvin, Pierre Hérisard, Michel Avril, Mathilde Legrand, Frédérique Doré, Gilles Lachkar, Sylvain Adout et moi-même.

Vu les propositions du comité de sélection réuni le 27 juin 2023, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer les subventions suivantes, pour un montant total de 3 727,74 €, Cap à Cité, 967,74 €, Couleur Jazz, 1 000 €, Grains de pirate, 960 €, Seconde nature, 800 €. Le comité a demandé à deux autres associations candidates et qui avaient donné leur dossier dans les délais (Tagad'Ic et Le Mouvement des possibles), des précisions quant à leurs projets et par rapport à la notion de transition écologique et de développement durable. Et donc la réserve qui reste (1 272,26 €) permettra au comité qui se réunira en septembre de pouvoir apporter une subvention qui sera évaluée selon toujours le même barème établi et en fonction des précisions apportées par ces deux associations.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions par rapport à cela ?

Guillaume Barbier-Cueil : L'intention est louable, mais là, je constate qu'il y a une dérive qu'il faut absolument éviter, en l'occurrence, c'est la subvention déguisée. C'est-à-dire qu'on voit bien que là, les associations qui ont réussi à rentrer dans les clous, ce sont des associations qui connaissent bien ce fonctionnement. Je vous rappelle que, quand on est une association et qu'on cherche des sous, on regarde ce qui se donne à gauche à droite, et puis on essaie de rentrer dans les cases qu'on nous propose — ce qui n'est pas idiot, c'est plutôt intelligent, mais je pense qu'il ne faut pas être dupe. Sinon, moi, là, par exemple, la grande majorité des associations que je vois et qui organisent des événements utilise des écocup depuis longtemps...

Monsieur le Maire : Je vous arrête, il n'y a pas d'écocup dans l'accompagnement. Il s'agit de...

Guillaume Barbier-Cueil :... de la vaisselle jetable ou réutilisable, pour moi, c'est un peu la même chose. C'est en bas, vous l'avez refusé...

Monsieur le Maire : Justement, c'est ajourné, parce que l'écocup ne marche pas. Par contre, il est question de vaisselle réutilisable et de réemploi. Donc ce ne sont pas des écocup.

Guillaume Barbier-Cueil : Du coup, j'enlève les écocup et je réitère ma question. Il faudrait faire attention à ce que ces « Coups de pousse » ne soient pas des subventions déguisées, mais bien quelque chose que l'association n'aurait pas fait si on ne l'avait pas aidée. Je ne suis pas sûr que ce soit le cas ici. En particulier, par exemple, aujourd'hui des projecteurs sont forcément à LED, de toute façon, les autres, ça ne se fait plus. L'achat des fontaines à eau, je me dis que, pour un événement tous les deux ans, c'est un peu dommage : peut-être que ce serait la commune qui devrait s'équiper de fontaines à eau et les mettre à disposition à chaque manifestation, etc. C'est des petites réflexions comme ça. J'imagine qu'en groupe de travail, vous y avez pensé. Attention à ce que ça ne se transforme pas en subvention déguisée, sinon, ce n'est plus une aide au développement durable, mais juste un peu plus de subventions.

Monsieur le Maire : C'est une vigilance effectivement que nous avons déjà activée. Et d'ailleurs, on avait eu une réunion préalable pour fixer ensemble le règlement de cet appel à projets, pour fixer les critères objectifs qui permettraient et qui ont permis d'analyser les demandes. Et il est bien spécifié effectivement que ce sont des actions qui n'auraient pas pu être mises en œuvre par les associations : soit elles n'auraient pas été mises en œuvre purement et simplement, soit elles auraient été différées parce que les associations n'avaient pas la capacité financière. Je pense aux LED en particulier concernant Couleur Jazz. Ils ont actuellement tout un système d'éclairage qui est parfaitement valide et fonctionnel ; simplement, cet accompagnement leur permet d'accélérer le processus de transformation et donc de mettre en place une économie d'énergie immédiate.

Hélène Lutz : Économie d'énergie qui rebondira sur la commune, puisqu'ils prennent notre énergie, première chose. Et deuxièmement, pour l'achat de fontaines à eau, on a relevé le fait qu'il y avait marqué qu'il y avait une mutualisation possible avec d'autres associations, puisque, effectivement Grains de pirate n'est que tous les deux ans, et on a mis ça comme condition, c'est qu'ils mutualisent cette fontaine à eau avec d'autres associations.

Monsieur le Maire : Merci. Donc je vous propose de passer au vote sur cet appel à projets.

Vote à l'unanimité

TRAVAUX — PATRIMOINE

22 — Avenant au marché de travaux de la salle des loisirs

Gilbert Bertrand : Merci. Donc on va aller sur le marché de travaux de la salle des loisirs, travaux en cours. Le lot numéro 12, pour la partie électricité, a été notifié à l'entreprise SNEF, le 19 janvier 2023, pour un montant de 26 100 € hors-tax. Lors des travaux, il s'est trouvé nécessaire de procéder à des travaux supplémentaires de dépose et de pose de câblage pour la future installation de sonorisation et d'informatique.

Le titulaire du marché a fait une proposition financière, le 28 avril 2023, et la proposition financière s'élève à 3 700 € hors-tax, donc +14,18 % du montant du lot.

Cela été vu en commission des marchés, et il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder à la signature de l'avenant n° 1, pour le lot 12 à l'entreprise SNEF, pour des travaux d'un montant de 3 700 € hors-tax, et toutes les pièces s'y rattachant, ainsi que tout avenant pour le projet de réhabilitation thermique et acoustique de la salle des loisirs dans la limite de 15 % par lot, sur avis toujours de la commission des marchés publics.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas s'il y a des demandes de prise de parole. On peut passer au vote.

Vote à l'unanimité

23 — Avenant au marché de travaux de l'espace France Services

Gilbert Bertrand : On va aller sur le deuxième chantier, l'espace France Services, travaux en cours aussi.

Le marché concernant le lot n° 2, sur le gros œuvre, a été notifié à l'entreprise Armorique Construction, le 19 janvier 2023, pour un montant de 117 065 € hors-tax. Lors des travaux, il s'est avéré nécessaire de procéder à des travaux complémentaires, sur quatre volets : une modification des renforts structurels, des travaux sur le pignon ouest, suite à la mise à jour d'un support en moellons après la démolition de l'existant, un enrobage à faire des aciers nus qui ont été mis à jour après la démolition, sous les planchers du premier, et des travaux sous la poutre en zone d'accueil, qui a été mise à jour lors de la démolition.

L'entreprise titulaire du lot a proposé un devis d'un montant de 17 559,50 € hors-tax, soit 21 071,40 € TTC. Le montant de l'avenant 1 représente une variation de 15 %. Le marché pour le lot 2 s'élèverait donc à la somme de 161 549,40 € TTC. Je précise, je corrige une petite coquille : en fait, ce n'est pas l'avenant n° 1, ce sera l'avenant n° 2, puisqu'on a déjà fait un avenant pour les clauses de révision pour sécuriser le marché. Donc c'est bien l'avenant n° 2 dont il est question.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder à la signature de l'avenant n° 2 pour le lot 2 à l'entreprise Armorique Construction, pour des travaux d'un montant de 17 559,50 € hors-tax, et toutes les pièces s'y rattachant, ainsi que tout avenant pour le projet de réhabilitation et d'extension de l'espace France Services dans la limite des 15 % par lot.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? On va pouvoir passer au vote.

Vote à l'unanimité

24 — Attribution des marchés pour les travaux de la rue des Fontaines

Gilbert Bertrand : On va sur de la voirie, avec le marché de la rue des Fontaines. Le Conseil municipal, lors de la séance du 29 mars 2023, a autorisé le lancement de la consultation, avec un lot n° 1 pour la voirie, et un lot n° 2 pour la signalisation routière, pour un montant estimé de 780 000 € hors-tax, ainsi qu'à signer tous les actes à la réalisation du projet, y compris la notification des marchés, leur avenant dans la limite de 15 % par lot, sur avis de la commission des marchés publics. La publicité est parue le 18 avril 2023, en journal d'annonces légales et à la Centrale des marchés publics Mégalis. La remise des offres était à faire pour le 15 mai 2023. Deux plis ont été déposés pour le lot 1, avec deux offres recevables, et quatre plis ont été posés pour le lot 2, avec une offre irrégulière malgré une demande de complément d'information. L'estimation proposée au Conseil municipal du 29 mars 2023 s'est avérée inférieure au résultat de la consultation, même après négociation qui a eu lieu récemment. Donc le Conseil municipal doit autoriser l'attribution des marchés.

La commission des marchés publics qui s'est réunie le 31 mai et le 14 juin a proposé de retenir les offres suivantes. Pour la voirie, l'entreprise Colas, pour un montant hors-tax de 815 016,63 €, et pour le lot Signalisation, le groupe Hélios, pour un montant de 29 087,50 €, donc un total de 844 104,13 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'attribuer le lot 1 Voirie à l'entreprise Colas pour le montant qui a été indiqué, et le lot 2 au groupe Hélios pour le montant également indiqué, et d'autoriser le Maire à signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette affaire, y compris leur avenant dans la limite des 15 % par lot, toujours après avis de la commission des marchés publics.

Monsieur le Maire : Merci, Gilbert. Donc ce sont des marchés qui se concrétisent. Pour la rue des Fontaines, l'installation du chantier doit avoir lieu fin juillet pour un démarrage des travaux en septembre.

Est-ce qu'il y a des questions ? On passe au vote.

Vote à l'unanimité

25 — Convention de servitude rue des Fontaines au bénéfice d'ENEDIS

Gilbert Bertrand : On va rester rue des Fontaines, mais le dossier n'est pas du tout lié au précédent, sauf qu'il faudra faire les travaux avant les travaux de voirie si possible.

Il s'agit, dans le cadre d'une alimentation électrique d'un futur lotissement qui est située entre le 23 et 25 de la rue des Fontaines, dans une dent creuse, de la pose d'un transformateur de 400 volts. ENEDIS propose d'installer cet équipement impasse des Fontaines, sur la parcelle AD 1415 et donc de relier par la voirie le lotissement qui sera construit.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention annexée à la délibération.

Ça a été présenté en commission Travaux, avec un avis favorable.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? On peut passer au vote.

Vote à l'unanimité

26 — Convention de servitude, rue des Hauts Chemins, au bénéfice d'ENEDIS

Gilbert Bertrand : Ensuite, on a une convention de servitude, rue des Hauts Chemins, au bénéfice d'ENEDIS. Dans le cadre de la pose d'un relais de radiotéléphonie mobile, ENEDIS sollicite une convention de la commune en vue d'acter une servitude de passage pour une ligne enterrée sur la parcelle 007 AO 388, qui appartient à la commune et qui est située au stade de la Vigie. L'entreprise HIVORY, qui est prestataire pour les opérateurs de téléphonie, est mandatée par ENEDIS pour remplacer un des pylônes d'éclairage du stade de la Vigie par un pylône support d'antenne relais. L'alimentation de cette antenne nécessite le passage d'une ligne électrique enterrée sur 45 m sur la parcelle privée de la commune, pour pouvoir poser le compteur électrique et alimenter l'équipement.

Donc il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer cette convention qui est annexée à la délibération.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

Monsieur Collin : Est-ce que c'est sur le stade annexe ?

Monsieur le Maire : Non, sur le stade, le terrain synthétique.

Une autre intervention ?

Vote à l'unanimité

Gilbert Bertrand : Là, on reprend un dossier qui a été vu plusieurs fois en commission Travaux, sur le classement-déclassement de la route départementale 47. Il s'agit de la section de la route (RD 47) qui est comprise entre l'intersection avec la RD 21 à Saint-Roch, c'est-à-dire au cimetière jusqu'à l'intersection avec la RD 786 au Ponto. Cette voie n'assure plus de fonctions de desserte d'intérêt départemental. La fréquentation de cette section est principalement liée à des fonctions de desserte locale. Il est proposé donc son déclassement par le Conseil départemental 22.

Des travaux de réfection et d'aménagement de chaussée entre Saint-Roch et le bourg d'Étables-sur-Mer ont été réalisés courant 2021. Eu égard à l'état des rues Pierre-le-Cornec et Pasteur, et considérant les projets d'aménagement à venir sur cette dernière, il a été procédé à un examen des conditions financières de ce transfert. Il en ressort que l'estimation des travaux nécessaires à la remise en état de cette chaussée fixe ainsi la soule de remise en état de cette portion à 82 500 €. Avec une petite précision : on aura une vigilance puisque nous avons été informés de fissures sur les rives/les bords de la route au niveau de la Ville-Marqué. Donc là, on devra quand même vérifier bien ce point-là, avant de signer cette convention.

Il est proposé au Conseil municipal d'accepter le principe de classement-déclassement, conformément au dossier présenté par le Département des Côtes-d'Armor, d'accepter le versement d'un fonds de concours de 82 500 € qui correspond au coût de la remise en état de la section transférée, de solliciter la commission permanente du Conseil départemental pour la prise en considération du déclassement-reclassement dans la voie communale, et d'intégrer cette portion qui fait 2 815 m dorénavant qui sera classée dans le domaine public communal et qui sera donc comptabilisée pour le calcul des dotations globales de fonctionnement de la commune, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions et autres documents qui se rapportent au transfert.

Monsieur le Maire : Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

Guillaume Barbier-Cueil : C'est bien du point A au point B, donc c'est la totalité ? En particulier, du coup, juste une question de quelqu'un qui ne connaît pas bien les limites, là, ça veut dire donc que ces aménagements... Jusqu'à présent, il me semble me souvenir qu'à chaque fois qu'il y avait un aménagement potentiel à faire, ça compliquait un peu la donne, et en particulier, je pense à la Ville-Marqué, où c'est très étroit, voire dangereux. Et puis bien sûr, la rue Pasteur pour laquelle il avait été engagé une réflexion, et du coup, j'imagine, des interventions qui sont phasées d'ores et déjà ?

Quand on parle de fonds de concours, ça veut dire que le Département va verser une somme en quelque sorte pour solder définitivement sa charge, c'est ça ?

Gilbert Bertrand : Oui, c'est ça. C'est ce qu'on a déjà vu il y a quelque temps, pour l'autre portion de la route qui rentre dans Saint-Quay. Ça avait été vu à l'époque, je ne sais plus s'il y avait eu une soule à l'époque. Si...

Monsieur le Maire : Un point sur la rue Pasteur, peut-être ?

Gilbert Bertrand : Les travaux sont déjà envisagés depuis longtemps. Alors, c'est vrai que le passage en route communale va réduire un peu les contraintes, parce que le Département met vraiment des contraintes très, très fortes au niveau de l'aménagement des voiries. La Ville-Marqué ou la rue Pasteur, il y a vraiment des exigences très fortes. Donc là, ça va un peu nous alléger ces exigences, mais on sera quand même contraint par les aspects sécurité dans les aménagements. Donc on ne pourra pas échapper à la sécurité, il faudra assurer la sécurité sur cette voirie.

Hélène Lutz : Notamment, le Département refusait la notion même d'une voie douce sur la rue Pasteur. Donc on espère pouvoir en mettre, maintenant qu'ils ne seront plus dans la boucle.

Monsieur le Maire : Ça va faire l'objet d'un cahier des charges avec une maîtrise d'œuvre.

Gilbert Bertrand : Pour aller au bout de l'explication, la maîtrise d'œuvre était dévolue à l'agglomération et donc on les a lancés et relancés à plusieurs reprises. Il se trouve qu'en fait, ils ne sont plus en mesure d'assurer cette mission, donc on va devoir chercher une autre maîtrise d'œuvre pour monter ce projet. C'est une information qu'on a eue récemment au niveau de l'agglo.

Monsieur le Maire : Sur cette délibération, je vous propose de passer au vote.

Vote à l'unanimité

28 — Déclassement impasse du Tertre Grall

Gilbert Bertrand : On aura trois délibérations qui concernent l'impasse du Tertre Grall, mais sur des aspects différents. Je vais présenter la première et Olivier fera les deux suivantes. Sur le déclassement de l'impasse du Tertre Grall, sur le dessin, vous voyez la rue qui longe la route départementale juste en face du Carrefour Market. En 2009, afin de permettre l'urbanisation de la parcelle AB 47 sur la commune d'Étables-sur-Mer dont l'accès n'était pas autorisé sur la RD 786, le Département a réalisé des travaux de voirie afin de permettre son désenclavement depuis l'impasse du Tertre Grall. Courant 2022, le Département a également procédé au déplacement des compteurs d'eau des parcelles AB 1130 et 1131 en limite de propriétés déjà bâties et desservies par cette voie. Cette voie n'assurant pas des fonctions de desserte d'intérêt départemental, il est proposé le transfert de cette voie et son classement dans le domaine public routier de la commune. Donc ça va être le même texte que précédemment, je ne vais peut-être pas le relire, si ce n'est les parcelles qui sont visées donc AB 1089, 1132, 1133, 1136 et 1138.

C'est les mêmes prescriptions que tout à l'heure, donc le classement de la voie dans le domaine public routier de la commune, pour un linéaire de 110 m qui comprend la section sous la parcelle AB 1090, d'intégrer cette portion de 110 m dorénavant classée dans le domaine public de la commune, à comptabiliser pour le calcul des dotations globales de fonctionnement de la commune, et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les conventions et autres documents se rapportant au transfert.

Monsieur le Maire : Merci, Gilbert. Est-ce qu'il y a une question sur cette délibération ? C'est encore une régularisation. Donc on peut passer au vote.

Vote à l'unanimité

29 — Extension des réseaux électriques impasse du Tertre Grall — SDE 22

Olivier Bézely : Suite au dépôt et à l'autorisation d'un permis de construire d'un logement situé Impasse du Tertre Grall, parcelle AB 0047, une extension de réseau d'électricité basse tension est nécessaire, sur un linéaire de 50 m.

Considérant l'avis favorable de la commission Travaux du 15/06/2023, précisant que la commune peut récupérer tout ou partie de la somme auprès du bénéficiaire de l'autorisation de construire par l'application des outils de financement institués dans le Code de l'urbanisme, il est proposé au Conseil municipal d'approuver le projet d'extension du réseau basse tension pour la desserte en électricité de la parcelle Impasse du Tertre Grall à Binic-Étables-sur-Mer, de verser au syndicat départemental d'énergie (maître d'ouvrage des travaux) une contribution de 3 566 €.

Monsieur le Maire : Je ne sais pas s'il y a des questions par rapport à cette délibération ? On peut passer au vote.

Vote à l'unanimité

30 — Extension des réseaux eaux potables impasse du Tertre Grall — Fonds de concours SBAA

Olivier Bézely : Même chose, mais pour l'eau. Suite au dépôt et autorisation d'un permis de construire pour un logement Tertre Grall, parcelle AB0047, l'extension du réseau d'eau potable est nécessaire, sur un

linéaire de 80 m. Le coût total de l'extension de la conduite d'eau potable est estimé à 16 885,50 € hors-tax, financés à 50 % par la commune et à 50 % par SBAA, conformément à la convention de fonds de concours. La répartition des participations financières des différentes parties s'établit comme suit : réseau humide SBAA, 8 442,75 € hors-tax ; part communale, 8 442,75 € hors-tax ; total 8 442,75 € hors-tax pour les deux.

La commune procédera au versement de sa participation sous forme d'un unique versement sur la base du coût constaté après réception des travaux. SBAA adressera à la commune une demande de versement accompagnée d'un décompte général définitif (DGD) tenant compte des dépenses réelles recensées sur un état visé et certifié exact par le comptable public. SBAA prendra à sa charge les éventuels dépassements constatés au DGD ne relevant pas des dispositions directement imputables à la commune.

Vu la délibération DB-272-2016 de Saint-Brieuc Armor Agglomération fixant les modalités financières des travaux de réseaux dans le cadre de projets de construction et d'aménagement, vu l'avis favorable de la commission travaux du 15 juin 2023, vu la convention annexée à la présente délibération, il est proposé au Conseil municipal d'approuver la participation financière de la commune pour les travaux d'extension de réseau de l'impasse du Tertre Grall pour un montant de 8 442,75 € versés à SBAA sous forme d'un fonds de concours, d'autoriser le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.

Monsieur le Maire : Merci, Olivier. Est-ce qu'il y a des questions sur cette délibération ?

Yannick Collin : Dans la première délibération, il est précisé que la commune peut récupérer tout ou partie de la somme auprès du bénéficiaire, et je voulais savoir s'il était prévu de récupérer les sommes, que ce soit pour l'eau ou que ce soit pour ENEDIS.

Olivier Bézely : Tout à fait, oui. On fera le nécessaire pour récupérer ce qui nous est permis.

Yannick Collin : Est-ce que ça ne doit pas être précisé dans la délibération ?

Gilbert Bertrand : Pas tout à fait, on récupère une partie des sommes, mais là, c'est bien de mettre l'accent là-dessus, parce que c'est vraiment une différence entre les deux dossiers. Sur ce dossier-là, il faut bien être conscient que la compétence Eau, aujourd'hui, est à Saint-Brieuc. Elle est à l'agglomération de Saint-Brieuc. Donc nous, on n'a plus aucune ressource qui provienne de la vente d'eau. Donc lorsqu'on a discuté ce dossier, on a bien précisé qu'on aurait un retour sur la taxe d'aménagement pour rentrer un peu dans nos frais : taxe d'aménagement et ensuite des taxes foncières. C'est comme ça qu'on rentrera dans nos frais, mais là, aujourd'hui, on n'a pas de retour, si ce n'est à enregistrer ces sommes — ce qu'on va faire à chaque fois, puisqu'on aura des dossiers comme ça, à venir. On aura donc à enregistrer ces sommes dans un dossier pour éventuellement, le jour où les parcelles sont construites, solliciter les propriétaires.

Monsieur le Maire : C'est une amélioration qui est attendue après l'adoption du futur PLUI, puisque là, en fait, il s'agissait d'un transfert de compétences en cours. Ce sont les PLU communaux qui s'appliquent encore jusqu'à l'adoption du PLUI. Et dans ce transfert de compétences, il y a quelque chose qui n'a pas été jusqu'au bout en fait, et c'est pour ça qu'on est appelé à contribuer, quand il y a des extensions de réseau de prévues, mais ça devrait être terminé... En tout cas, on sera vigilant pour que, dans le cadre du futur PLUI, tous ces frais ne reviennent pas aux communes.

Hélène Lutz : Il faut aussi rappeler que, lorsqu'un terrain est considéré comme étant constructible (un terrain à bâtir), on doit mettre l'eau à ce terrain, c'est une obligation. C'est pour ça qu'on ne peut pas... Par contre, dans le futur, on essaiera de faire des PUP. C'est pour ça qu'on a décidé de créer un dossier à l'urbanisme, pour qu'il y ait une alerte si jamais les propriétaires voulaient construire sur les autres terrains, mais au jour d'aujourd'hui, à partir du moment où il n'y a pas eu de PUP de fait, c'est foutu.

Monsieur le Maire : Projet d'urbanisation partagé, si je ne me trompe pas.

Yannick Collin : Si je résume, sur l'eau, on ne va pas récupérer, par contre sur l'électricité, on récupère. Donc dans la délibération, est-ce qu'il ne faut pas préciser « la commune récupérera », parce que là, c'est « peut récupérer » ?

Monsieur le Maire : Oui, on peut mettre effectivement « récupérera », sur ENEDIS, sur la délibération précédente.

Guillaume Barbier-Cueil : Si on a bien compris, avant, quand on avait la compétence, ça rentrait dans le budget annexe de distribution d'eau. Et là, il y a une partie, du coup, qui sort du budget annexe de l'Interco et qui devient à la charge de la commune ? J'ai bien compris.

Gilbert Bertrand : Je vais juste préciser pour comprendre vraiment la logique entre les deux, parce que c'est vrai que c'est un peu bizarre. Pour l'électricité, quand on fait l'extension de réseau, l'extension qu'on fait est vraiment destinée à la demande du propriétaire, donc on la fait, elle peut servir à un autre, mais il n'y a pas besoin de la faire plus grosse. Pour l'eau, ce n'est pas tout à fait pareil : là, il y a un calcul qui est fait par l'Agglo pour savoir si le réseau est assez dimensionné. Et ils regardent aussi s'il y a des parcelles (là, en l'occurrence, il y a deux parcelles) qu'on peut ajouter. Et donc ce qui est proposé, c'est un peu du bon sens, on fait les travaux qu'on appelle de renforcement, c'est-à-dire qu'on fait le réseau un tout petit peu plus gros pour pouvoir alimenter les deux parcelles en plus. Et ça, c'est vraiment de l'investissement pour densifier, donc on prend un petit peu d'avance et on évite surtout de revenir faire des travaux quelques années après, où là, on devrait tout recasser ce qu'on a fait. C'est un peu la logique qui est derrière.

Monsieur le Maire : C'est bien, c'est l'occasion de préciser certaines choses qui ne sont pas évidentes.

Olivier Bézely : Je profite que j'ai le micro, je voudrais remercier les services techniques, parce qu'on a parlé de la rue des Fontaines et je n'ai pas demandé la parole, mais je voulais remercier les services techniques, parce qu'ils ont accepté de faire tous les espaces verts à leur charge, et on ne payera rien pour faire cela, enfin, on ne payera pas une entreprise privée pour faire ça, c'est les services techniques qui vont le faire. Je tenais à préciser cela et les remercier encore.

Monsieur le Maire : On utilise leur expertise.

Donc sur la délibération 30, on peut passer au vote.

Vote à l'unanimité

INFORMATION DU MAIRE

Monsieur le Maire : Ensuite, quelques points d'information. On a parlé de la consultation Rognouse tout à l'heure, donc ces chiffres ont été présentés. Yannick avait annoncé qu'il souhaitait réagir par rapport à ça, donc je te passe la parole.

Yannick Collin : Tout d'abord, j'ai été surpris d'apprendre dans la presse le projet de démolition, puisqu'en fait, en tant qu'élus, on n'a pas eu l'information. Or, je me souviens que nous nous étions engagés à apporter l'information d'abord aux élus, lors de la dernière campagne. Je pense qu'on revient au problème de 2016.

Monsieur le Maire : Je suis désolé, mais normalement vous avez été destinataires de cette information avant la presse. Les premiers à en avoir eu connaissance, c'est le groupe de travail Rognouse, il y a eu une réunion pour présenter le résultat. Et tout de suite après, il y a eu un message de diffusé aux élus, très tôt le matin. Ce n'est pas moi qui l'ai envoyé (je suis pourtant très matinal), mais les services l'ont fait.

Yannick Collin : J'ai peut-être zappé quelque chose, mais je suis quand même surpris. Bon...

Concernant la consultation, vous l'avez présentée comme exemplaire. Effectivement, si on considère la partie réflexion effectuée en commission avec les habitants et qui a abouti aux quatre propositions, oui, on peut dire que c'est exemplaire. Par contre, pour la suite, je ne suis pas du tout du même avis concernant la consultation des élus, des citoyens et également l'interprétation des résultats. Si on prend la consultation des

élus, nous avons été tenus à l'écart du processus. Une réunion plénière du Conseil municipal s'est tenue le 31 mars 2023, nous y avons eu droit à une présentation des quatre projets issus de la commission extramunicipale. L'ensemble des deux oppositions et moi-même, plus quelques élus de la majorité vous ont interpellé sur l'intérêt de conserver ce patrimoine — solution que vous, tout comme vos adjoints aux travaux et à l'urbanisme ont écartée. Votre décision était déjà prise à la période.

Consultation des habitants : lors de la présentation initiale de la démarche de consultation fin 2022, il était prévu de soumettre deux projets au vote des habitants. Peu avant la consultation, la décision a été prise de proposer non pas deux, mais quatre projets. Alors, c'est très habilement joué de votre part, car, si, comme vous, j'avais souhaité avaliser le projet 1 qui consiste à tout démolir, je n'aurais pas trouvé de meilleure stratégie. En effet, en proposant les trois autres projets qui représentent des aspects similaires, en conservant une partie des bâtiments, vous répartissez les réponses opposées à votre projet.

Quant à l'interprétation des résultats, je ne vais pas revenir sur les chiffres. Par contre, si je prends le projet 2, qui consiste à garder le hangar, et le scénario 4, qui conserve aussi le hangar, j'arrive à 1 333 points, donc je suis au-dessus du scénario 1 qui consiste à tout démolir. Si je prends le scénario 3, dans lequel on conserve les logements, 455 points, et le scénario 4 qui conserve aussi des bâtiments, j'arrive à 1 174 points. Je suis encore au-dessus du scénario de démolition. Les chiffres le prouvent, la population souhaite sauvegarder ce patrimoine, mais par votre subtil montage, vous parvenez néanmoins à vos fins, c'est-à-dire la démolition de l'ensemble. Le travail de la commission extramunicipale ainsi mené, et surtout ainsi présenté vous aura servi à privilégier de facto votre option, c'est-à-dire la démolition.

Par contre, quelle justification et quel prétexte écologique ou environnemental justifie un tel choix ? Aucun ! Le Conservatoire du Littoral lui-même n'était pas contre ce maintien, confirmé lors d'un entretien avec Monsieur Olivry le 12 mars 2021 : nous étions en salle de l'Estran et il y avait eu des échanges en visio, et moi, j'étais en présentiel. Des réhabilitations de bâtiments sont d'abord engagées sur d'autres sites, propriétés du Conservatoire. En 2007, s'il était possible de comprendre les revendications environnementales contre l'éventuelle implantation d'un projet de centre de thalassothérapie, aujourd'hui, en revanche, il n'y a aucun risque de bétonisation, mais simplement la volonté de conserver un patrimoine qui avait le mérite d'exister et de le faire vivre, dans l'intérêt de la commune de Binic-Étables-sur-Mer et de ses habitants.

Comment peut-on raisonnablement sacrifier aujourd'hui un tel équipement sur l'autel de la défense de l'environnement, alors qu'il aurait très bien pu servir à accueillir un projet à caractère social extrêmement utile, en y aménageant des logements pour les saisonniers par exemple, ou encore les randonneurs ? Aujourd'hui, vous avez tous les professionnels qui revendiquent des logements pour les saisonniers. On avait cette opportunité. Je crois qu'on pouvait avoir 18 couchages.

Donc moi, ce que je vous demande aujourd'hui, c'est de revoir votre position, en associant déjà les élus, et en faisant un vote au sein du Conseil municipal ou un vote au niveau des citoyens, mais avec deux projets, comme c'était prévu au départ.

Monsieur le Maire : Je réponds et je vous passe la parole, Michel. C'est sur le même sujet ? Concernant la procédure en elle-même, nulle part il n'a été écrit qu'il n'y aurait que deux scénarios. Deux scénarios minimums. Il se trouve que le groupe de travail avait sept scénarios, et après les échanges avec la DDTM en particulier, ils ont retravaillé pour aboutir à ces quatre scénarios. Les scénarios ont été proposés. La démarche a été soumise en plénière aux élus pour validation. On a eu deux plénières sur le sujet, on en a eu une sur la démarche proprement dite et une sur la présentation des quatre scénarios. Après, cette procédure/ce processus s'est déroulé tel qu'il était annoncé, et là-dessus, il n'y a pas eu de tromperie, il n'y a pas eu de faille, il n'y avait pas de plan prédéterminé. On s'était engagé à ce que ce débat soit ouvert aux habitants. Les élus n'y ont pas participé et c'était une condition de départ. Et pour moi, cette consultation s'est déroulée telle qu'elle avait été annoncée.

Maintenant, et c'est ce que j'ai dit tout à l'heure, ce scénario 1, qui a recueilli le plus de points, va être étudié sur le plan faisabilité, sur le plan financier et sera amené en débat devant les élus au Conseil municipal. Voilà ce que je souhaitais dire. Michel Léger, d'autres interrogations, et Gilles Rousseau pour des compléments.

Michel Léger : Simplement préciser que j'étais complètement d'accord avec Yannick Collin, que je trouve que la démarche est ce qu'elle est. Le rapport qui synthétise tout ça, que j'ai lu attentivement, ne m'a pas paru d'une grande (je cherche le mot, excusez-moi, je ne veux vexer personne), pertinence ou objectivité. Et je ne vois pas pourquoi, alors qu'il y a peu d'écart entre le scénario 1 et le scénario 4, on creuse uniquement le scénario 1 et on ne creuse pas le scénario 4, et donc on s'interdit toute comparaison entre les scénarios au moment de la décision. J'ai même été gêné par le fait que dans les verbatim qui sont à la fin du rapport/du document, l'animatrice principale faisait sa promotion et s'accordait des satisfecit. Je trouve que tout ça n'est pas très professionnel. Je suis désolé d'être désagréable.

Gilles Rousseau : Une petite précision, en fait, c'est une erreur de compter par les points, puisqu'en fait, les votants pouvaient donner des points à chaque projet. Donc ce qui est important, c'est le nombre de votants, et c'est impossible de savoir... Si on avait fait une stratégie différente par scénarios, sans points, là, on ne peut pas déterminer le projet qui aurait été gagnant.

Moi, je voudrais vous dire quelques mots pour prendre un peu de hauteur et rappeler la démarche. Moi aussi, j'ai écrit un petit texte. Face à la défiance des habitants envers les politiques, suite à divers dénis de démocratie subis périodiquement, nous avons fait le choix politique prévu dans notre programme de remettre les habitants au cœur de la décision. Cette consultation a été organisée sur un temps long (huit mois), avec la création d'un groupe d'habitants importants en nombre (40 habitants qui se sont impliqués sur huit mois), et en suivant une méthodologie utilisant les règles dites participatives et d'intelligence collective. C'est-à-dire que des règles sont déterminées, distribuant la parole à parts égales entre chaque. Ils ont été informés des contraintes dues à la loi Littoral, et ils ont été formés. Et quand je dis formés, ils ont été formés des deux côtés, du côté de la nature et du côté de l'architecture. Ils ont été formés par l'intervention de Christophe Gauffeny du CAUE, pour le côté architectural, ce qui montre bien qu'en fait, il était possible d'avoir un projet architecturé, puisqu'il a été mis en valeur le côté architectural. Et pour le côté naturel, c'est le Conservatoire du Littoral qui est venu exposer son point de vue sur la qualité du littoral. Donc le pouvoir de réflexion a été délégué à un groupe d'habitants, et le pouvoir de décision à l'ensemble des habitants de la commune, après vérification que tous les projets proposés soient conformes à notre programme. Donc il n'a pas été proposé n'importe quoi.

Si cette démarche nouvelle est exemplaire, je comprends les réactions de certains élus, réagissant à cette perte de pouvoir de décision, mais ceci est un choix politique que, personnellement, je revendique. Donc faire des propositions après-coup, c'est nier la démarche et le travail d'enrichissement de ces 40 habitants, ce que je trouve regrettable. Si 8 % des votants sur la commune semblent un petit score, c'est parce que cette démarche démocratique est nouvelle. Elle est le début d'une nouvelle ère. J'invite donc les habitants à suivre ces démarches participatives nouvelles, et à voter en masse, afin d'éviter le sentiment de fait accompli.

Yannick Collin : Je voudrais juste rappeler qu'on est élu, et qu'on a aussi un pouvoir de décision, et puis un pouvoir d'étudier les dossiers. Quant aux chiffres des votants, je les ai eus. Les chiffres des votants, c'est sensiblement la même chose que ce qu'on a là : en pourcentage, on a sensiblement la même chose. Donc ça ne change rien, que ce soit par points ou que ce soit par chiffres de votants. Et moi, avoir une démolition qu'on envisage en ayant un petit peu moins de 8 % de la population qui a voté, et avec un vote à 25 %, je trouve qu'il y a quand même matière au Conseil municipal à étudier le sujet !

Guillaume Barbier-Cueil : Je loue la volonté de faire une démocratie participative, mais j'aimerais quand même y mettre aussi quelques bémols. En l'occurrence, là on a une démarche nouvelle, avec des outils nouveaux. Pourquoi par exemple ne pas avoir fait un referendum, à ce moment-là ? Peut-être que la fracture numérique aurait été moins forte. Là, pour voter, ça nécessitait quand même une certaine maîtrise et puis ça reste Internet. Par exemple, il y a toute une frange de la population qui a dû faire une démarche, certes qui a pu voter, mais qui a dû une démarche un petit peu plus complexe.

Deuxième chose, au niveau de la démocratie participative, moi je suis aussi un fervent partisan de chercher à démocratiser les choses. Par contre, le débat public, c'est aussi intéressant. C'est-à-dire que l'on puisse avoir à un moment un débat public autour de ces options-là, et avoir une parole des élus, c'est intéressant aussi. Le fait de dire « on met tout à la démocratie participative et puis... ». De la part des élus, ça aurait été quand même embêtant de participer à ce travail-là. Je ne pense pas que... Là aussi, c'est un peu un mélange des genres. Si nous, en tant qu'élus, on va participer à ce groupe de travail... Moi, en tout cas, je ne m'y suis pas senti autorisé, alors que j'étais intéressé par la chose, mais je ne m'y suis pas senti autorisé. Pourquoi je ne m'y suis pas senti autorisé ? Parce que, dans une démocratie, il y a des échelons. La démocratie représentative, ce n'est quand même pas un vol de pouvoir. Vous avez gagné des élections, vous êtes donc légitimes, c'est-à-dire que les gens vous ont fait confiance pour prendre des décisions pour la population. Ça ne veut pas dire qu'il ne faut pas la consulter, ça veut juste dire qu'imaginer que finalement, que ce soit 30 élus ou 550 personnes, il n'empêche qu'il y a quand même un problème de représentativité. Les démarches de démocratie participative les plus intéressantes, c'est quand même quand ce n'est pas sur la base du volontariat. C'est quand c'est par exemple sur la base d'un tirage au sort. Là, ça veut dire que ça autorise des gens qui éventuellement pourraient ne pas avoir envie de prendre la parole à participer.

On voit dans les chiffres, par exemple... Alors, je ne me souviens plus des pourcentages exacts, mais c'est 55 ou 65 % de riverains qui ont participé à l'élaboration de ce projet. Bah évidemment, 65 % des riverains, même si c'est 55 %, je ne pense pas que la moitié de la population soit riveraine. Et on voit bien qu'il y a forcément un biais, là. Il y a un biais, c'est absolument nécessaire. Et des biais, on en a toujours, mais il faut les minimiser. Donc de toute façon, oui, il y a quand même ici quelque chose de l'ordre de la construction d'une démocratie participative, mais pas aboutie.

Et là où je rejoins Michel Léger, c'est de dire que l'autosatisfaction, c'est bien, mais essayer d'avoir un retour réflexif critique par rapport à sa démarche, c'est bien aussi. Et donc entendre qu'il peut y avoir des réserves sur la façon dont ce premier projet participatif a été monté, c'est bien aussi. Ce n'est pas forcément l'objet d'une autosatisfaction qui ferait que ça deviendra l'alpha et l'oméga de la politique municipale.

Il y avait un deuxième point sur lequel je voulais revenir. Oui, évidemment, quand il y a un besoin de logements sur un espace, par exemple dans une ville... Après, vous allez encore dire que je vais donner des leçons, mais bon, je vais prendre mon ton professoral : quand il y a un besoin de logements dans une ville, si on détruit des logements pour en construire ailleurs, le bilan environnemental est extrêmement mauvais. Il y a un besoin de logements acté, donc dès qu'on a un espace qui est déjà construit et qui ne pose pas de problèmes fondamentaux, pourquoi le détruire ? Là, du point de vue environnemental, ça pose un problème, et vous pouvez le trouver, il y a de multiples sources qui le défendent.

On nous dit que peut-être la destination était difficile. Il aurait fallu que ça reste une base nautique. Si je me souviens bien, c'est la DDTM qui avait présenté cette position-là. Oui, enfin, la DDTM, on respecte son avis dans un cas, et puis, quand il s'agit de la hauteur d'eau de l'étang du Vau Durand, on ne le respecte pas. Donc ça veut bien dire qu'à un moment, il peut être remis en cause, cet avis de la DDTM, voire même, il peut être amené à changer, si on présente un dossier qui va dans le bon sens.

Donc je crois qu'effectivement, le problème de la destruction, c'est que c'est irrémédiable, donc ça mérite qu'on prenne le temps d'y réfléchir. Et peut-être envisager que si l'écart (il n'est quand même pas monstrueux) entre le scénario 1 et le scénario 4 est suffisamment petit, on pourrait quand même essayer d'envisager les deux choses, essayer de poursuivre ces deux scénarios, pour enfin les départager de manière la plus démocratique possible, en faisant participer le maximum de la population. Merci.

Monsieur le Maire : Je vous remercie. Tous ces échanges sont très intéressants. Par rapport à la démarche et aux engagements, il était inscrit noir sur blanc dans notre programme qu'on consulterait et on travaillerait non seulement en consultation, mais en coconstruction sur ce dossier avec les habitants. Donc c'est ce qu'on a respecté. J'entends bien tout ce qui a pu se dire. On est loin de se poser comme exemplaires sur la démocratie participative, on est apprenant, et on a effectivement des leçons à tirer des expériences. Donc voilà, sur cette année (on va dire) d'approfondissement des scénarios, on aura l'occasion de remettre en

débat, je pense, au niveau des élus en plénière, pour peut-être approfondir ces différents échanges qui ont pu démarrer ce soir, mais voilà, il ne s'agit pas, en même temps, de remettre en cause le travail des habitants, que je salue particulièrement. Donc on poursuivra le débat et les échanges.

Gilles Rousseau : Juste pour rappel, il y avait des urnes dans les deux mairies, donc les gens pouvaient voter. Il y a eu une quinzaine de pourcents des votes qui se sont faits en mairie, avec les dossiers complets, qui étaient peut-être plus complexes justement, parce qu'il n'y avait pas la vidéo.

Et un deuxième point, il n'y a pas de démarches participatives toutes faites : elles s'inventent, elles sont perfectibles. Le tirage au sort, c'est quelque chose qu'on a commencé à développer, à pratiquer. On est apprenant et on avance.

Monsieur le Maire : Merci. Une dernière intervention, peut-être, parce que ce n'est pas pour conclure le sujet. Le sujet, on sait bien qu'il donnera encore lieu à des échanges là-dessus.

Guy Michelet : Très court, mais c'est vrai que nous, on est arrivés un petit peu... Comme tu dis, Guillaume, on a été élu dans des circonstances un petit peu particulières, où il y avait eu un gros déni de démocratie quand même, et c'était un engagement de la liste de faire un peu autrement. Et ce projet-là, qui était peut-être un petit peu le premier projet participatif, oui, ce n'est pas tout bien, sans doute, mais les gens ont eu le temps... Enfin, ça a duré huit mois, il y a eu plein de gens à intervenir, plein de gens qui pouvaient intervenir, plein de gens qui pouvaient voter. Après, une fois que le vote arrive... Moi, je vais te dire, j'ai voté pour conserver les bâtiments. Je suis élu, je suis légitime, je ne veux pas tout décider... C'est arrivé dans le passé que 20 élus décident des trucs monstrueux pour la commune et qu'on n'y puisse rien. Bon, eh bien maintenant, on veut faire autrement. OK, ce n'est pas tout bien, mais là, je le répète, on a eu le temps. Il y a eu des gens qui n'ont pas été tirés au sort, mais peut-être qui étaient intéressés. Pourquoi pas les riverains ? Les riverains sont légitimes à donner leur avis ! Comme dit Paul, peut-être que ça va suivre son cours, mais ce serait dommage maintenant de dire aux gens qui ont fait tout le travail, là, pendant huit mois, de dire « ah, ben ça ne plaît pas à certains élus, pof, on va reprendre et on va conserver les bâtiments »... Non ! Non.

Monsieur le Maire : On va poursuivre ces échanges et ces réflexions. Merci. Guillaume Barbier, courte ?

Guillaume Barbier-Cueil : Ça tombe bien, ça va me permettre d'aborder un point pour lequel j'aurais demandé la parole de toute façon. Oui, oui, bien sûr, mais là, pour terminer là-dessus, ce type de vote, on sait bien aussi comment ça marche, c'est-à-dire qu'on appelle les copains. Est-ce que c'est vraiment un vote ou un lobbying ? Je sais bien comment ça se passe, on l'a tous fait, on appelle les copains pour dire « vote pour la 1, vote pour la 4, vote pour la 3 », et puis voilà. Donc est-ce que c'est bien démocratique ? C'est le jeu. C'est le jeu. Il y a des règles du jeu, on les applique. C'est pour ça... Mais encore une fois, ne me regardez pas avec ces yeux-là, je ne suis pas contre la démocratie participative. Par contre, oui, je suis pour la démocratie. Et je vois bien, là, poindre « les choses monstrueuses qu'a faites l'équipe précédente, c'est de penser que la commune nouvelle serait une chance pour Étables et pour Binic. Michel, tu es actuellement dans le Conseil municipal, vous pourriez prendre « une décision monstrueuse » qui serait la défusion ; et vous ne le faites pas : c'est peut-être que finalement, l'idée n'était pas si mauvaise.

Monsieur le Maire : Guillaume, je te laisse terminer, mais rapidement, et sur le sujet..

Monsieur le Maire : Pas d'échanges en direct, s'il vous plaît.

Guillaume Barbier-Cueil : Par exemple, la démocratie, c'est aussi laisser parler les gens, y compris quand on n'est pas d'accord avec eux.

Je voulais, en dehors de ce débat-là — mais ça tombe bien, parce que c'est symptomatique — expliquer pourquoi, dans le prochain bulletin municipal, nous nous contenterons d'une phrase sibylline. Pourquoi cela ? Parce qu'on a essayé d'exposer des arguments, d'exposer des choses, et puis justement, Guy, tu as fait la participation de la majorité, et je remarque des choses qui sont effarantes. On parlait de respect des élus,

respecter les élus, alors moi, les écrits, je vous les lis : « La liste Transition Citoyenne est arrivée sur un champ de ruines »...

Monsieur le Maire : Là, je...

Guillaume Barbier-Cueil : Pardon, parce que ça explique... Ah bah voilà, la démocratie, c'est une option ! Allez !

Monsieur le Maire : Vous avez la liberté justement de vous exprimer sur les tribunes dans le magazine, donc je vous invite à l'utiliser, si vous souhaitez...

Guillaume Barbier-Cueil : Donc vous ne me donnez pas la possibilité de prendre la parole en Conseil municipal, alors que je suis conseiller municipal.

Monsieur le Maire : Non, parce que vous êtes dans le cadre du Conseil municipal, sur un ordre du jour.

Guillaume Barbier-Cueil : Donc je peux prendre la parole, puisque, d'autre part, on était sur la démocratie participative...

Monsieur le Maire : Vous avez eu un temps de parole abondant, et je...

Guillaume Barbier-Cueil : « Ca complique les débats. ».....

Monsieur le Maire : Je vous arrête tout de suite. S'il vous plait Monsieur Barbier-Cueil

Guillaume Barbier-Cueil : « Nous tenons compte des reproches, par contre nous répondons à certains donneurs de leçons ». C'est dans le bulletin municipal. C'est une accusation. La dernière phrase, c'est une accusation personnelle, et cette intervention était collective de la part du groupe, mais la dernière phrase, c'est une accusation personnelle sur « certains donneurs de leçons », et je crois qu'on s'était engagé ici, dans ce Conseil municipal, de ne pas faire d'attaques personnelles.

Monsieur le Maire : Absolument.

Guillaume Barbier-Cueil : Il se trouve que ça tombe bien, je vous remercie que j'apparaisse comme donneur de leçons, puisque c'est mon métier,

Monsieur le Maire : Mais pourquoi vous sentez vous visé ?

Guillaume Barbier-Cueil : Parce que ça fait plusieurs fois que vous m'accusez d'être donneur de leçons. Je pense que le débat démocratique, c'est un débat argumenté.

Monsieur le Maire : Absolument.

Guillaume Barbier-Cueil : Je pense respecter cette forme. Et si je prends la parole trois minutes, juste pour expliquer que, quand on a une volonté de chercher à argumenter, c'est-à-dire non seulement à donner son avis, mais à l'expliquer, ça, c'est démocratique. Et quand, à chaque fois qu'on donne son avis et qu'on cherche à l'expliquer, on se fait accuser d'être donneur de leçons, ça, c'est antidémocratique.

Monsieur le Maire : Là, vous le faites en dehors du cadre. Je vous invite vraiment à utiliser les tribunes pour vous exprimer en toute liberté et en toute sincérité. C'est un peu court de faire une ligne dans le bulletin, alors que vous avez...

Guillaume Barbier-Cueil : À la condition qu'on ne se serve pas du fait qu'on doit donner une tribune un mois à l'avance, pour répondre mot pour mot à ce qui vient d'être traité. Ça aussi, ça s'appelle le respect de la parole de l'opposition.

Monsieur le Maire : Absolument, et on n'a jamais utilisé la tribune de l'opposition pour faire un contre-commentaire, ce qui a pu se faire largement par le passé. Non pas du tout ! Ce n'est pas construit en opposition. Je voudrais que l'on close ce débat pour ce soir.

La séance est levée à 21 h 15.

Secrétaire de Séance

Laure MITNIK



Président de séance

Paul CHAUVIN

